38e ANNÉE. — 1889

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

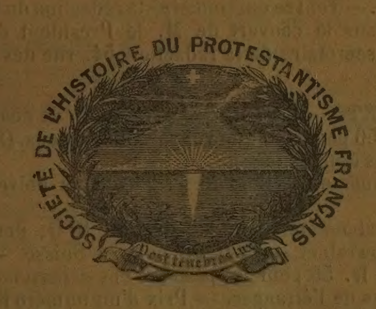
Médaille d'or à l'Exposition universelle de 1878

BULLETIN

HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

TROISIÈME SÉRIE. — HUITIÈME ANNÉE

N° 12. — 15 Décembre 1889



PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ, 54, RUE DES SAINTS-PÈRES

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE FISCHBACHER (SOCIÉTÉ ANONYME)

33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand. | LEIPZIG. — F. Brockhaus.
AMSTERDAM. — Van Bakkenes et Cie | BRUXELLES. — Veyrat (Mlle).

1889

3853. — MOTTEROZ. — Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2.

SOMMAIRE

ILLUSTRATIONS. — Le défaut d'espace nous a seul empêché d'en insérer une dans cette livraison, mais il y a compensation puisqu'elle compte VIII pages de plus, pour les titres et la *Table des matières.*

RÉDACTION. — Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* devra être adressé, sous le couvert de M. le Président de la Société, à M. N. Weiss, secrétaire de la rédaction, 54, rue des Saints-Pères, Paris.

ABONNEMENTS. — Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers in-8 de 56 pages au moins avec illustrations. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1[er] janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé : 10 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine. — 12 fr. 50 pour la Suisse. — 15 fr. pour l'étranger. — 7 fr. 50 pour les pasteurs des départements. — 10 fr. pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante : 1 fr. 50.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat-poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue Bonaparte*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

Les personnes qui n'ont pas soldé leur abonnement au 15 mars reçoivent une quittance à domicile, avec augmentation, pour frais de recouvrement, de : 1 fr. pour les départements; 1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

On peut se procurer les volumes parus en s'adressant directement au trésorier.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

GUILLAUME RABOT DE SALÈNE

HUMANISTE IGNORÉ DU XVI[e] SIÈCLE[1].

Guillaume Rabot, dont le nom vient d'être remis en lumière par un savant professeur d'Upsal en Suède, était le second fils de Bertrand Rabot, conseiller au parlement de Grenoble et d'Agnès Peccat, qui eut de son mari cinq fils et sept filles. La famille Rabot, originaire d'Upie, localité située entre Crest et Valence, s'est rendue célèbre en Dauphiné et a donné, pendant deux siècles, des magistrats au parlement de Grenoble, savoir : un président, Ennemond Rabot, seigneur d'Illins, l'un des commissaires exécuteurs de l'édit de Nantes en Dauphiné; un avocat général, Jean II Rabot; et six conseillers, sans parler d'un membre de la même famille, qui fut auditeur à la chambre des comptes du Dauphiné.

Guillaume Rabot, dont le père se maria le 6 février 1502,

1. Le nom de cet humaniste n'est pas mentionné dans *l'Estat politique* de Chorier, la *Bibliothèque du Dauphiné* de Guy Allard, et la nouvelle édition qu'en a donné Chalvet, *la Vie de Jean Rabot*, du même Guy Allard, *la Biographie du Dauphiné* de Rochas, et *la France protestante* des frères Haag. — Guillaume Rabot est connu seulement de Moréri (édition de Bâle, 1731, t. VI, p. 25); de la *Généalogie de la maison de Rabot*, parue vraisemblablement à Grenoble vers 1690, et dont il ne reste qu'un seul exemplaire incomplet à la bibliothèque publique de cette ville; et par l'*Histoire généalogique de la maison de Rabot*, publiée par M. Jules Chevalier dans le *Bulletin de la Société d'archéologie de la Drôme*, 1884 et 1885 (tirage à part, Valence, 1886, in-8). On ne sait au juste qui sont les auteurs de ces deux généalogies. M. Chevalier opine pour le conseiller Jean de Rabot. Elles se ressemblent sans être identiques.

paraît être né dans les premières années du XVIe siècle. Il embrassa la Réforme en 1550. Nous ignorons quelles furent ses destinées entre les deux époques. A l'occasion de sa conversion, il écrivit à Calvin la lettre suivante, que nous traduisons du latin aussi littéralement que possible:

« Guillaume Rabot dit de Salène à Maître Jean Calvin. S. P. D.

« Ta réputation, répandue en tout lieu et célébrée de divers côtés, l'honneur et la charité qui t'accompagnent par le secours du Tout-Puissant Seigneur Jésus-Christ, m'ont poussé, moi, qui ai été, il y a peu de jours, agrégé et appelé au nombre des fidèles, à t'écrire, afin que, comme tu es le chef et le pasteur de nos frères, tu veuilles bien, dans ta bonté, m'admettre au sein de l'Église qui est chez vous; car, comme j'y suis déjà en esprit, j'espère que j'y serai en personne, avec l'aide de Dieu, quand quelques affaires, qui me retiennent ici pour peu de temps, seront terminées. En attendant, je te supplie ardemment de ne pas m'oublier dans tes prières, afin que je sente que Dieu m'est favorable et qu'il me garde au milieu des grandes embûches des démons et des vicissitudes de la vie. Et lorsque tu auras quelque loisir et que la commodité et l'occasion s'en présenteront à toi, je te prie de m'écrire, afin que, moi, ton fils, je puisse, par le moyen de ta lettre, être protégé contre les folies et les dangers de ce siècle. Si tu y consens, que je puisse, pendant que nous jouissons de la vie, faire tous mes efforts pour toi! Je te prie de me croire ton très obéissant et très respectueux. Adieu. Avignon, le 17 des calendes de juillet 1550[1]. »

Nous ne savons si Rabot embrassa le protestantisme dans cette ville, mais il est constant qu'Avignon avait aussi participé au mouvement général de la Réforme, bien que, comme s'exprime l'historien Lapise, « la cruauté s'y promenât avec le balai ardent de la persécution. »

Calvin répondit en latin à notre néophyte dauphinois le mois suivant:

« Puisque, lui dit-il, quoique inconnus de visage l'un à l'autre, tu reconnais Christ pour maître dans mon ministère, et que tu te soumets à sa doctrine de bon gré et sans bruit, c'est un motif suffisamment juste pour que je t'embrasse en retour comme un frère et un compagnon. Comprenant, d'ailleurs, par ta lettre, qu'il n'y a pas bien longtemps que

1. Joh. Calv. *Opera*, vol. XIII, n° 1379.

Seigneur t'a éclairé de la lumière de son Evangile, je ne puis mieux te témoigner mon amour qu'en t'exhortant et te poussant à t'exercer chaque jour; car nous voyons les étincelles de la piété, qui avaient brillé chez beaucoup de gens, s'éteindre dès qu'ils négligent d'en attiser la flamme; bien plus, ils étouffent, soit par les vaines séductions du monde, soit par les convoitises corrompues de la chair, le peu de lumière qui avait été allumé en eux par le Saint-Esprit. Il faut, pour qu'il ne t'arrive rien de pareil, t'efforcer d'abord de te soumettre sérieusement à l'obéissance du Seigneur, ensuite de t'affermir de plus en plus dans sa sainte doctrine. Mais comme ce sujet est plus long que ne le comporte l'étendue d'une lettre, c'est assez que tu fasses le reste par toi-même. Tu possèdes, en effet, la Parole de Dieu. Si tu t'exerces à sa lecture, rien, en somme, ne te manquera pour la direction de la vie. Tu possèdes des commentaires fidèles qui te seront d'un grand secours. Plaise à Dieu que tes convenances te permettent aussi de nous visiter un jour, car, je l'espère, tu ne te repentiras jamais de ton voyage! Quelque part que tu ailles, vois à suivre le Seigneur et à ne t'écarter jamais du bon but. Adieu, excellent et très cher frère. Le 9 des calendes d'août, 1550. Ton Calvin[1]. »

Il est plus que vraisemblable que Rabot, comme le fait supposer le ton des autres lettres qu'il écrivit à Calvin, effectua son voyage à Genève, car cette cité, toute entière gagnée à la Réforme et saintement rajeunie, autant qu'illustrée par la présence du grand réformateur, exerçait, à cette époque, un attrait presque irrésistible sur toutes les âmes nées à la vie de l'Évangile et avides de nouvelles lumières. De Genève, Rabot se rendit ensuite en Italie, où le mouvement de la Réforme se faisait également sentir, et écrivit de ce pays la lettre suivante à Calvin :

« A Monsieur, Monsieur Maistre Jean Calvin à Villefranche[2].

« Ce que je souhaitais m'est arrivé, puisque celui qui te portera cette lettre s'est offert de lui-même à moi. Tu sauras par elle la grande grâce que Dieu m'a accordée dans mon voyage. Par sa clémence il m'a délivré du danger d'être incarcéré à Milan où j'étais allé, tandis que trois de nos jeunes gens, qui sont détenus au château depuis le même moment, ont

1. Joh. Calv. *Opera*, vol. XIII, n° 1389.
2. L'adresse est en français, la lettre en latin.

été laissés en prison. Et ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est qu'ils n'ont pas l'espoir d'être mis prochainement en liberté, comme mon cousin, le présent messager, te le racontera plus au long. Que le Seigneur leur soit propice dans sa bonté! Si ce fait m'afflige profondément, je suis néanmoins joyeux de fournir de la sorte à mon cousin et à sa compagnie l'occasion de te faire une visite, afin qu'après avoir été arrachés des ténèbres par celui dont les largesses sont toutes puissantes, leurs infirmités soient détruites par la prédication de la Parole de Dieu; qu'ils soient affermis par ta science et dirigés, par la crainte et l'amour, dans le grand et droit sentier de la vie; de telle sorte que, dans la suite, ils ne s'écartent jamais du bon but. Que si le Seigneur, par ta requête, regarde à eux, comme je l'espère, veuille les faire jouir du bienfait de tes constantes prières. Que je sois accompli et que tu me possèdes toujours tout entier! Adieu, mon très vénérable seigneur et maître. Padoue, de la maison Contarine, près Saint-Blaise, le 17 des calendes de décembre 1553.

« Ton fils d'esprit et de cœur

« Guillaume Rabot[1]. »

Rabot ne demeura pas longtemps sur la terre italienne, si inhospitalière pour les Évangéliques; il était l'année suivante à Strasbourg, d'où il écrivit encore au même réformateur :

« A Monsieur, Monsieur Maistre Jean Calvin[2]. »

« Depuis que je suis arrivé ici je t'ai écrit une lettre[3], mon vénérable maître et pasteur. Tu as appris par elle que j'ai suivi ton conseil. Je n'ai reçu aucune réponse de toi, et je n'ai pas osé t'engager à m'écrire à cause de ta charge quotidienne et des grandes et continuelles affaires que tu as à diriger, lesquelles ne te laissent presque jamais de repos d'esprit. Néanmoins, mon souvenir n'a pas pour cela disparu de ton esprit au point qu'il n'ait été rafraîchi ces derniers jours par M. Georges d'Aubret[4], car il m'a promis de prendre soin de mes affaires avec ton appui. C'est pourquoi, comme j'ai pour toi une immense reconnaissance, je désire t'adresser une nouvelle requête à ce sujet, afin que, lorsque tu auras ma lettre, tu lui en touches de nouveau quelques mots, de telle sorte que, quand j'arriverai à Lyon (ce que j'espère faire au premier jour, Dieu voulant), il s'occupe de mes affaires avec un esprit plus tranquille et me

1. Joh. Calv. *Opera*, vol. XIV, n° 1849.
2. L'adresse est également en français.
3. Elle n'a pas été retrouvée.
4. Grand négociant allemand, qui figure comme un des échevins protestants de Lyon de 1562 à 1567 avec le titre de conseiller et maître d'hôtel du roi (*la France protestante*, 2e éd., vol. I, fol. 555-557).

prête son concours pour d'autres choses. Je n'entreprendrai point ce voyage que je ne t'aie rendu visite et que je ne me sois entretenu avec toi de quelques autres sujets, pour lesques j'ai, en attendant, grandement besoin de tes prières auprès du Seigneur. Je lui demande de soutenir de plus en plus ton cœur et de te conserver sain et sauf. Adieu, mon maître, embrasse, je t'en prie, ton fils en esprit. Tu le trouveras constamment prêt à obéir à tous tes ordres. De Strasbourg, les ides de novembre 1554. »

« Ton fils d'esprit et de cœur, Guillaume Rabot, surnommé Georges de Salen[1]. »

Le sens de cette lettre énigmatique nous échappe complètement, et nous ne saurions dire quelles étaient ces affaires qui tenaient tant à cœur à Rabot. Avait-il été dépouillé de ses biens, ou, tout au moins, ceux-ci avaient-ils été mis sous séquestre en vertu de l'édit de Chateaubriant du 27 juin 1551, portant que les propriétés des luthériens, qui se réfugiaient à l'étranger, seraient confisquées au profit du roi? Rabot voulait-il essayer de faire lever ce séquestre? c'est ce qu'il est difficile de décider.

De Strasbourg Guillaume Rabot alla en Suisse, peut-être à Bâle, qui était pour lors une ville très lettrée. Là il fut chargé de se rendre à Juliers, appartenant au duc Guillaume de Clèves, « pour quelques affaires, dit-il, de Monseigneur le Comte aîné, lequel s'est tenu avec ledit seigneur duc de Clèves ». Ce comte aîné paraît avoir été le fils premier-né du duc, savoir Charles-Frédéric de Clèves, mort sans postérité en 1575.

C'est à Clèves que Guillaume Rabot reçut une lettre de son frére Claude Rabot, sieur de Buffières, « conseiller et auditeur du roi en sa chambre des comptes du Dauphiné, » qui lui apprenait que sa mère l'avait déshérité dans le nouveau testament qu'elle venait de faire[2]. Guillaume répondit à son frère une lettre très amère, datée de Juliers 25 juin 1557[3] et dans

1. Joh. Calv. *Opera*, vol. XV, n° 2043.

2. Dans un premier testament du 13 avril 1557 elle l'avait institué son héritier universel.

3. Elle nous a été communiquée très obligeamment par M. Joseph Roman, de Picomtal, près Embrun, à qui elle appartient.

laquelle il proteste qu'il n'a jamais causé aucun tort à sa mère, non plus qu'à aucun de ses parents, et se plaint de ce que ses frères, qui sont plus riches que lui, n'ont pas défendu ses intérêts. Il reproche à de Buffières lui-même, le curateur de ses biens, de n'avoir pas accompli, comme il l'aurait dû, son « devoir fraternel », et le prie de faire revenir sa mère à des sentiments plus équitables. Il lui fait remarquer que son père lui a laissé peu de bien et que ce bien « est chargé en telle sorte, dit-il, que, quand tous ceux qui me peuvent demander en auront pris leur lopin, ce que me demeurera de reste sera bien petit, comme vous savez aussi bien et mieux que moi. » « Ma mère, ajoute-t-il, m'ôte le moyen de vivre en tant qu'il lui touche, ne me traitant pas comme son enfant et frère votre, mais comme quelque bête cruelle et bien étrange, qu'elle tâche faire mourir de faim. » Et comme Rabot était convaincu que sa mère avait agi ainsi sur de faux rapports qui lui avaient été faits de sa religion, il dit :

« Quand il serait vrai, quoi qu'on lui eût su dire, voire davantage, que je fusse juif, ou turc, ou payen, ce serait à Dieu à qui j'en devrais quelque jour rendre compte et nul ne porterait la pénitence pour moi... Je n'ai autre foi que celle qu'il (Dieu) nous a donnée en sa sainte Parole et selon que l'Église catholique l'a tenue depuis la mort et passion de Notre-Seigneur, seul Sauveur et Rédempteur Jésus-Christ; et avant que je me dusse fourvoyer d'icelle, je le prie me faire la grâce plutôt de me lever de ce monde. »

Après avoir repoussé l'accusation d'hérésie, il dit qu'il écrit à sa mère pour lui représenter le tort qu'elle lui fait en le déshéritant; puis il informe son frère que s'il n'était « sous la sujétion d'autrui » et retenu à Juliers par « un grand mal de jambe », il se mettrait en chemin pour le Dauphiné, par la Suisse, pour donner ordre à ses affaires.

Il semblerait que Guillaume Rabot put effectuer ce voyage, car il fit paraître à Lyon, cette même année :

Le Miroir d'Alquimie de Rogier Bacon, philosophe trés excellent, traduit du latin en françois par un gentilhomme de Dauphiné, Lyon, 1557, in-8.

On avait ignoré jusqu'à ces derniers temps qui pouvait être ce gentilhomme de Dauphiné, quand un savant abbé de la Drôme, M. Perrossier, a lu les mots Guillaume Rabot sous forme d'anagramme dans une épigramme au lecteur, qui se lit à la page 8 de l'opuscule.

A partir de cette époque, et jusqu'en 1572, nous ne trouvons plus de date certaine pour la vie de Guillaume Rabot; mais c'est assurément dans cet intervalle de temps qu'il faut placer le fait suivant que rapporte la *Généalogie de la maison de Rabot* citée en note plus haut.

« Guillaume Rabot se mit si fort dans les bonnes grâces de Frédéric, comte palatin du Rhin, qu'il le mena en Allemagne et luy fit épouser une riche héritière de ce pays, nommée Anne Delter, laquelle était fille de Jean Delter et d'Élisabeth d'Ansembourg mariez, ainsi qu'il résulte des preuves de chevalerie quy furent faites d'Henry et Salomon de Miribel de Margaillan frères, petits-fils de lad. Anne Delter et Guillaume Rabot mariez. »

L'*Histoire généalogique de la maison de Rabot*, citée également plus haut, ajoute que c'est à Paris que Guillaume « prist party avec le comte palatin du Rhin, lequel lui donna le commandement d'une compagnie de chevaux légers, » et qu'il n'eut « qu'une seule fille, laquelle fut mariée à noble [Jacques] de Margaillan, seigneur de Miribel, lequel, du chef de sad. femme, eut tous les biens dud. Guillaume. »

Le comte palatin du Rhin, qui attira Guillaume à sa cour, était Frédéric III, dit le Pieux, duc de Bavière et de Simmeren, zélé protestant, qui envoya en 1567 et 1568 de puissants secours aux huguenots de France.

Nous ne savons à la suite de quelles circonstances Guillaume Rabot résigna ses fonctions de capitaine de chevau-légers, puis quitta le Palatinat et s'établit à Wittemberg en Saxe, où il inaugura, en 1572, un cours de langue française. C'est à cette occasion qu'il prononce son :

Oratio de Gente et Lingua francica. Recitata a nobili viro Guilielmo Rabotto Salenio Gallo Delphinato, Publico Gallicæ linguæ Professore,

in Academia Witebergensi, 3. *Idüs Februarij M. D. LXII* (Witebergæ, 1572, 30 pag. non chiffrées, in-8).

Cet opuscule, comme on va le voir, est en train d'acquérir une certaine célébrité. Complètement inconnu aux bibliothèques de Paris et au Musée britannique de Londres, on en a découvert récemment quatre exemplaires : à Berlin (bibliothèque royale, X[b] 4292), à Halle (bibliothèque de l'Université 374.6), à Hambourg (Stadtbibliotek SDCI. I), et à Dresde (bibliothèque royale); puis une réimpression insérée dans *Orationum Scholæ Melanchtonianæ, quæ ab anno* 1571 *usque ad annum* 1574 *in Academia Witebergensi scriptæ et recitatæ sunt*, t. VII, p. 108-127; Sarvestæ, 1586.

L'existence d'une chaire de langue française, en 1572, à Wittemberg, est mentionnée par J. C. A. Grohmann, dans ses *Annalen der Universität Wittenberg;* Meissen, 1801, t. I, p. 120. Le même auteur ajoute que le professeur touchait une pension annuelle de 100 gulden. Le *Testament des Melchior Von Osse*, publié par Christian Thomasius, de Halle, en 1717, parle aussi de cet enseignement, et cite l'écrit de Guillaume Rabot, réimprimé dans les *Orationes Scholæ Melanchtonianæ.*

Le discours de notre humaniste dauphinois a été reproduit en facsimilé photolithographique par M. Carl Wahlund, professeur agrégé de l'Université d'Upsal (Suède), et élève de M. Gaston Pâris, professeur au Collège de France et à l'École des Hautes-Études de Paris. Cette reproduction précédée d'une savante *Notice sur Guillaume Rabot*, où nous avons puisé plusieurs des détails qui précèdent, a été tirée à part (Stockholm, Imprimerie centrale, 1889), et fait partie d'un *Recueil de Mémoires philologiques présenté à M. Gaston Pâris par ses élèves suédois, le* 9 *août* 1889, *à l'occasion de son cinquantième anniversaire.*

Lesdits *Mémoires* de philologie romane, au nombre de neuf et écrits en excellent français par divers membres des Universités d'Upsal et de Lund, ont été publiés aux frais de vingt

« romanistes » suédois, qui tous ont été les auditeurs de M. Gaston Pâris pendant un temps plus ou moins long.

En même temps, ce dernier recevait du roi de Suède la croix de commandeur de l'Étoile polaire. On ne pouvait assurément mettre plus de grâce et de délicatesse dans un hommage qui s'adresse à la France autant qu'à un Français.

L'*Oratio* de Guillaume Rabot est une succincte, mais savante, dissertation sur la nation gauloise et ses diverses émigrations et sur les origines de sa langue. Elle est suivie de l'exposé du plan d'études du professeur. Nous en donnons la traduction littérale, qui nous fera connaître la méthode pédagogique suivie par un professeur du XVI[e] siècle pour apprendre la langue française à des élèves allemands.

« Lorsque je fus envoyé, dit Rabot, par notre illustre prince Auguste[1], protecteur des belles-lettres et de la saine doctrine, pour enseigner la langue française dans cette célèbre Académie (que ce soit pour votre bien et votre utilité), je pensai que je ne pouvais rien faire de plus sage et de plus approprié au but que nous nous proposons, que de poser les fondements de notre langue, en commençant par enseigner ses éléments. C'est pourquoi, tandis que je cherchais, entre les livres de grammaire qui ont été publiés, celui qui pourrait vous convenir, j'ai songé tout d'abord à celui que le Français Jean Pilot de Barre[2], conseiller célèbre du prince Jean-George Palatin[3], me paraît avoir été assez savamment composé. Nous vous le proposerons, avec l'espoir que, par son moyen, vous pourrez vous initier facilement aux principaux éléments de notre langue et les apprendre parfaitement. Il sera nécessaire, en vous l'expliquant, que, dès le début, nous mettions sous vos yeux plusieurs règles, que l'auteur a omises et qu'il est indispensable de connaître. Nous vous proposerons de les recueillir. Lorsque vous me paraîtrez avoir fait quelques progrès dans ces règles, nous ajouterons au livre de notre Pilot quelques morceaux, qu'il faudra traduire du français en latin et du latin en français, suivant l'expérience que nous aurons faite de votre savoir et afin que vous joigniez l'usage aux préceptes. C'est pourquoi, dans ces débuts, nous prendrons, pour que vous les traduisiez en français, les dialogues alle-

1. Auguste, dit le Pieux, électeur de Saxe, mort en 1586.
2. Inconnu des divers dictionnaires biographiques que nous avons pu consulter.
3. Fils de Jean II, duc de Bavière, comte Palatin. George était lui-même comte Palatin et mourut en 1569.

mands-latins sur la vie qui convient à l'enfance, de l'illustre Joachim Camérarius[1] qui a si bien mérité des lettres en général. Nous estimons ne pouvoir être proposé aux commençants rien de plus approprié à notre but que ces dialogues, avec lesquels ils peuvent apprendre, sous une forme usuelle et commune, et également brève et facile, les formules de salutation et de conversation employées dans les réunions familières.

« Lorsque vous aurez fait quelques progrès par la lecture de ces dialogues, ou que nous aurons achevé d'étudier les règles de la grammaire, nous prendrons un livre, publié en français depuis peu d'années, qui renferme des récits contemporains variés et d'une lecture agréable, mais authentiques. J'ignore si son auteur a dans ce genre quelqu'un qui puisse lui être comparé. Nous songeons à prendre des mesures pour que, quelque jour, nos propres dialogues latins-français soient publiés pour notre usage, en les accompagnant d'une traduction allemande et peut-être aussi d'une traduction italienne, afin que, par leur moyen, ceux qui étudient notre langue ajoutent à ce qu'ils sauront déjà, des phrases de lecture plus complètes et plus étendues, indispensables pour l'usage journalier et surtout pour les voyages. Et, comme la principale difficulté que rencontrent ceux qui commencent à apprendre notre langue, consiste dans la lecture et dans la prononciation, soit parce que les nôtres ont assez souvent l'habitude de prononcer les lettres autrement que les latins, soit parce qu'il y a passablement de lettres, dans la langue française, qui ne se prononcent pas et sont quiescentes, comme en hébreu, d'où résulte la nécessité de lire le plus souvent autrement qu'on écrit ; — il s'ensuit que ceux qui veulent faire de sérieux progrès dans la langue française et qui ont à cœur non seulement de comprendre ce qu'ils entendent, mais encore de lire et de prononcer comme il faut ce qui est écrit et de parler rapidement cette même langue, doivent nécessairement s'exercer fréquemment à la lecture et à la prononciation, et essayer très souvent, en présence d'un professeur, ce qu'ils peuvent faire. Quand ils ne seront pas assez avancés pour parler en public, je ferai tout mon possible pour m'aboucher avec eux en particulier ; car, lorsque je reconnaîtrai qu'ils ont besoin de moi, je m'efforcerai, selon mes moyens, de les aider dans leurs études et je ne souffrirai pas qu'aucun des services qu'ils peuvent attendre de moi laisse à désirer.

« J'ai estimé qu'il fallait, dès le début, vous dire ces choses, pour que nous sachions, en exerçant notre charge, ce que nous avons à faire et afin que notre but vous soit connu, en attendant que nous recevions, dans quelques semaines, la grammaire française de Pilot, dont nous avons confié la réimpression à un typographe de cette ville. N'ayant pu, comme

1. Savant presque universel du XVIe siècle. Mort en 1574.

nous l'espérions, nous procurer ailleurs des exemplaires, nous avons dû nous charger du travail et des soins de cette nouvelle édition. C'est pourquoi nous vous demandons affectueusement de supporter obligeamment ce retard, qui n'est pas de notre faute et que nous nous sommes efforcé d'empêcher, car il nous contrarie extrêmement. Aussitôt que le livre sera édité, nous pourrons commencer nos travaux et nous vous en informerons publiquement. Sachez, du reste, que nos illustres maîtres ont mis à notre disposition, pour notre enseignement, le local du nouvel auditoire du collège et l'heure de midi. »

On voit, par ce qui précède, que Rabot était familier avec les bonnes méthodes linguistiques de l'époque, et qu'il connaissait l'allemand, l'italien, le latin, l'hébreu et vraisemblablement aussi le grec. Ce n'était pas une rareté parmi les hommes de la Réforme, comme le prouvent les nombreuses pièces, dites *encomiastes*, en vers latins, grecs et même hébreux, qui ornent tant de livres publiés par des auteurs protestants des XVIe et XVIIe siècles. On voit aussi par le fragment que nous avons traduit, que Rabot avait composé des dialogues latins-français ; mais il n'ont pas été retrouvés.

La *Généalogie de la maison de Rabot* raconte qu'à la mort du comte Palatin du Rhin, à qui Guillaume devait en partie sa fortune, les parents de la femme de ce dernier « luy firent tant de traverses qu'il ne put jamais avoir la libre puissance de tous les biens de sa femme et surtout d'une grande succession, qui lui était arrivée après son mariage, si bien qu'il fut obligé de revenir en Dauphiné avec sa femme, où étant, led. Claude Rabot, son frère, lui rendit tous ses biens ». Le comte Palatin étant décédé le 18 octobre 1576, ce serait donc vers cette époque que notre humaniste serait retourné dans son pays natal. Nous ignorons l'année de sa mort, mais elle doit être placée avant le 15 mars 1589, car, à cette date, « Ennemond Rabot, suivant l'*Histoire généalogique* précitée, acquit de messire Jean Rabot, pronotaire, son oncle, une maison située [à Grenoble], dans la rue de Bournolenc, que led. pronotaire Rabot avait eue de Guillaume Rabot, son frère. »

Pour ce qui est du titre de *Salenius*, que Guillaume prend

dans son *Oratio de gente*, etc., quoique incertain, il doit s'entendre, croyons-nous, d'un titre nobiliaire. Le famille Rabot possédait de grands biens dans le Valentinois, notamment à Crest. Un document latin manuscrit du 1er avril 1535[1] mentionne « au midi [de la Tour], le jardin de spectable noble et distingué homme seigneur Bertrand, conseiller delphinal ». C'est le père de celui qui nous occupe. De plus, au couchant de Crest, coule un petit ruisseau qui se jette dans la Drôme et s'appelle Salène. Il a donné son nom à un quartier. Sur sa rive droite existait autrefois une riche villa gallo-romaine, comme le prouve la belle mosaïque qu'on a découverte dans le sol et divers autres objets intéressants. La villa est aujourd'hui une importante propriété appartenant aux MM. Souchards. Il est vraisemblable que cette terre faisait partie des biens de Bertrand Rabot et que le titre de *Salenius*, que se donne son fils Guillaume, signifie seigneur ou sieur de Salène.

C'est tout ce que nous avons pu découvrir sur notre humaniste dauphinois, dont le nom méritait d'être tiré de l'oubli et qui pourra figurer, non sans honneur, dans la 2e édition de *la France protestante* des frères Haag et le supplément de la *Biographie du Dauphiné* de Rochas. E. ARNAUD.

DOCUMENTS

REMONTRANCES POUR LE PAYS D'ALBIGEOIS EN LANGUEDOC (1563[2]).

Les archives du Gard, moins considérables que celles de l'Hérault, renferment cependant bon nombre de documents sur l'histoire de la Réforme à ses débuts, entre autres les *Procès-verbaux des Assemblées politiques des Églises*, dont quelques-uns ont été déjà publiés dans le *Bulletin* par M. J. Loutchitzki. C'est dans la même série et parmi ces procès-verbaux que nous avons trouvé trois documents sur la destruction ou plutôt la dispersion des Églises du pays d'*Albigeois*,

1. *Archives départementales de la Drôme*, E, 4018.
2. *Archives du Gard*, C. 925.

de *Carcassonne* et de *Saint-Pons-de-Thomières* (Hérault). Cette dernière Église ne figure pas sur la liste qui a paru dans les pièces justificatives de la *France protestante* des frères Haag et nous n'en avons trouvé aucune mention dans les registres des baptêmes, mariages et sépultures de l'Église de Montpellier, qui nous en ont fait connaître plusieurs autres disparues dans la tourmente des persécutions. Le culte ne dut pas être rétabli à Saint-Pons-de-Thomières ou du moins l'Église ne fut pas réorganisée lorsque le calme fut un peu rétabli dans le Midi. Carcassonne est aujourd'hui une paroisse officielle reconnue par l'État. La pièce ci-dessous fait connaître en détail le récit qu'on trouve dans l'*Histoire ecclésiastique de Théodore de Bèze*, livre X, sur les massacres arrivés à Gaillac à l'invitation du cardinal Laurent Strozzi, le jour de la Pentecôte 1561. L'*Histoire des martyrs*, fol. 669, rapporte les mêmes faits que Th. de Bèze. Gâches dans ses *Mémoires* (page 24) donne plus de détails que les précédents. Nous ferons connaître ultérieurement les persécutions subies par les fidèles de Carcassonne et de Saint-Pons-de-Thomières. FERD. TEISSIER.

Douléances pour les pauvres évangélistes dispersés de la ville de Guaillac et d'autres églises refformées à présent dissippées au pays d'Albigeois en Languedoc. A présenter au Roy en son conseil.

« En premier lieu en l'an V^c^ soixante-ung[1], aud. pays d'Albigeois, en dix ou douze Églises refformées la prédication de l'Évangile et exercice d'icelle se faisoit en toute doulceur et tranquilité et sans personne offencer et à l'advancement du règne de Christ, suyvant le édict de janvier aud. an, hors les villes et faux bourgs d'icelles en certaines granges ou estables à ces fins préparés pour n'avoir d'autres lieux plus commodes.

« Ce néanmoings les ennemys de l'Évangille, ne se pouvant contenir de tumultes et séditions et d'injures atrosses contre les femmes et autres de la Religion prohibés par les édictz du Roy, et sonneries de cors à l'heure de la prédication, incitant par les rues ceulx de la Religion à débatz par divers moyens et à la premiére responce et remonstrance que leur estoit faicte; voyla tant et quant assemblés, tocsin, port d'armes et *agiessiries*, de la part des papistes et de leurs cappitaines, en forme de guerre, l'enseigne despoyés, tambourin de *soysse* en une partie de la dicte ville de Guaillac dicte le chateau de Choin, tellement que les aucuns gentils-

1. Lisez 1562. L'édit cité est du 17 janvier de cette année.

hommes du pays ont esté occupez à les paciffier par plusieurs foys.

« En sorte que la prédication de l'Evangille auroit esté continuée, ensemble l'exercice dicelle en la dicte ville de Guaillac et autres Esglises refformées aud. pays d'Albigeois jusques aux festes de la Penthecouste lors suyvant an V^{e} soixante-deux.

« Mais le sieur cardinal d'Aby[1], évesque d'Alby, et autres de l'Eglise romaine comme chanoynes, cappellans, chefs de peuple de lad. ville, autheurs de lad. sédition auroient conspiré de ruyner et dissipper lesd. Esglises refformées, meurdrir [meurtrir] les fidelles, voller et saccager leurs biens et de tout en effacer la mémoire;

« Et à ces fins auroient-ils aguacé et ennaigrie la populace et faict dire au prosne par les vicaires [curés] de faire tocsin et commandement aux paroissiens de s'assembler et courir tous sur les pouvres fidelles.

« Auroient-ils aussi faict persuader par les cappellans confesseurs en leurs confessions auriculaires que quiconque tueroit un huguenault guaigneroit pardons et plaine remission de ses pechés comme a esté revellé et justifié.

« L'entreprinse et conspiration desd. sédicieux feust exécutée en premier lieu en lad. ville de Guaillac, laquelle aud. temps et feste de Penthecouste feust vollée et saccaigée à leur moyen par le cappitaine Michel, ytalien, et soldat dud. évesque, bandolliers des frontières d'Espaigne, et par autres sédicieux et chefs de populace et non estant en charge de cappitaine, où par eulx feurent meurdris de cent à six vingtz fidelles, deux cens cinquante ou trois cens maisons vollées et pillées sans rien y avoir laissé que les meurs.

« Lesd. cappitaines ytaliens, soldats et autres autheurs de sédition cryoient par les rues dud. Guaillac à haulte voix en grand furie l'hors et sur l'heure de la sédition par telles parolles : « Couppe la gueulle, couppe la gueulle; tue tout, tue tout », pour enaigrir et irriter la populace à leur aider à meurdres, larcins et volleries comme ils firent.

« Lesd. meurdres ne feurent point faictz tous de prime entrée, ains durarent l'espace de six sepmaines, continuant leur malice et entreprinse tant par led. cappitaine Michel que autre appellé Astorcy, nepveu dud. cardinal, et par autres sédicieux n'estant comme dict est en charge de cappitaine, que allérent rechercher les maisons des fidelles et en icelles trouvés cachés les tuérent inhumainement en pillant ce qu'estoit dedans, que remonstroit une malice et conspiration précédente desd. sédicieux et leurs complices;

1. *Lisez* : Strozzy. — Laurent Strozzi, né à Florence en 1523, évêque de Béziers (1543), conseiller d'État, cardinal, archevêque d'Alby (1561), puis d'Aix (1566), mourut à Avignon le 14 décembre 1571.

« Et encores ont-ils usé d'une cruaulté plus que inhumaine car aux aulcuns des meurdris ont arraché les yeux tous vifz, aux autres couppé les doigts et autres membres, les aucuns gectoient des couvertes ès fenestres de leurs maisons à la rue, aux autres mectoient une barre en l'un des bras en croix et meurdris leur donnoient encores plusieurs coups et picz sur leurs corps et les traynoient par les rues, une trompete sonnant en devant jusques à la rivière ;

« Et les aucuns, après les avoir faictz confesser par force et donner leurs biens à l'Eglise romaine, les confesseurs mesmes et autres cappellans leur couppoient la guorge, et d'autres en gectoient du hault de l'abbaye en la rivière, tous vifz et en nageant pour se sauver à coups de pierres les assommérent, et plusieurs aussi en ont getté dans des puys tous vifz ;

« Ont-ils aussi massacré et tué ung consul dud. Guailhac, portant la livrée du Roy en voullant paciffier les affaires et estant enseveli depuis l'auroient désenterré et autres aussi qu'estoient morts au paravant et mis en terre [h] erme non dédiée à la sépulture.

« Lesd. fidelles ainsi meurdris et traynés estoient par lesd. soldats et autres sédicieux portés et représantés à leurs mère, femme et enfants pour se moquer d'eulx et exaspérer leur douleur, disant : « Voici ton parent ; »

« Et en se jactant de leurs malfaictz se présentoient devant les chanoynes de lad. abbaye, cappellans et autres auteurs de la sédition et officiers de l'abbé, disant : « voicy de belle besogne, ne va pas bien cecy », en leur montrant les corps des meurdris. Auxquels par les susdits auteurs de sédition estoit respondu que ouy et qu'ils continuassent.

« Et encores par lesd. cappitaines ou leurs soldats plusieurs femmes ont esté viollées et filles forcées ; et despuis larrecins [larcins], blasphèmes, iceux palhardisez y règnent publiquement et impunis, tellement que chacun cappellan et paillarde et entretient en sa maison sa pailharde et enfants à pot et feu, les mariés tirés hors la ville ;

« Tellement qu'en dérision du magistrat et de la correction que au paravant leur avoit esté faicte par ceulx de l'Église refformée de laisser leurs paillardes, s'assemblarent en grand nombre tenant chacun sa p... en forme de dance appelée *macabrée*, dancans et usans de grandz insollences par les rues de la ville et faulx bourgs d'icelle, estans habillés les uns des accoutremens des fidelles meurdris se présentant au devant des pauvres femmes veufves et enfans orphelins se moquant d'eulx.

« Et par lesd. volleries lad. ville de Guaillac est interessée de deux cens cinquante à troys cens mil livres et de mesmes les autres Églises refformées aud. pays d'Albigeois et le tout par le moyen et au prouffit dud. car-

dinal évesque d'Alby, où la plus part des meubles et joyaux précieux de la ville de Guaillac furent apportés, vendus, et l'autre partie desd. biens vollés et emportés par les auteurs de la sédition et populace assemblés en grand nombre aud. Guaillac; et, à cause desd. volleries et pillages, despuis et encores aujourd'huy lesd. sédicieux et populace appellent les festes de la Penthecouste *la foire de Guaillac*, pour le prouffict et larcins qu'ils y ont faicts.

« Et ceulx qui ont eschappé le glaive et leur vie sauve, fugitifs et bannis, sont à présent assez faulcement par faux témoins chargés, la procédure faicte par commissaires appostez dud. évesque et autres auteurs de sédition ès fins condamnez à mort, les autres aux galères, leurs biens distraitz au prouffict dud. cardinal, lesd. commissaires proveus [pourvus] des estatz des juges, lieutenans et procureurs du Roy par le moyen de leur faulce procédure;

« Les pouvres fidelles aud. pays d'Albigeois ainsin bannis et persécutez en corps et biens, les pouvres femmes veuves et enfans orphelins contrainctz de laisser le pays et quérir le pain pour Dieu.

« Led. sieur cardinal soubz couleur et tiltre de viceroy aud. pays d'Albigeois a imposez deniers sur le commun peuple et emprunctz sur les bonnes maisons [qu'il] rendoit à son plaisir soubçonnés d'estre huguenaulx, faict vendre les biens des fidelles et s'approprier les deniers, en sorte que les deniers par luy exigés aud. pays d'Albigeois, ainsi que gens d'honneur sont bien informés par ses recepveurs, despuis la feste de Penthecouste dernière, montent la somme de troys cens mil écus et plus.

« Les autheurs desd. massacres, forcements et volleries, pour n'estre trouvez coulpables de leursd. malfaictz, tumultes et séditions, se sont faictz bailler par force, viollences et crainte de mort aux juges, consuls, greffiers, les charges et inquisitions contre eulx faictes, mesmes led. cardinal de celles que les greffiers pour le Roy aud. Alby auroient faictes contre luy et despuis ont moyenné charges par faulx témoings lesd. officiers et magistratz ensemble les tesmoings que auroient dict la vérité de leursd. malfaictz;

« Et d'autant que en lad. ville de Guaillac et autres dud. pays d'Albigeois la Religion y a esté par le passé et que auroit esté dissipés par la force et violence des ennemys de Dieu, du Roy et du repos public

« Plaise

« Au Roy, ordonner que icelle Religion refformée sera restituée aud. Guaillac et autres villes d'Albigeois, Lauraguoys, et d'abondant ordonner que dans la ville d'Alby, comme chef de diocèze et en laquelle y a plusieurs fidelles, la Religion et évangile et exercice d'icelle y sera presché et faict; et néanmoings leur concéder temples dans lesd. villes, scavoir

ceulx qu'en estoient jà appliquez à l'audition de la parolle de Dieu et exercice d'icelles, ou autres lieux plus commodes que par Sa Majesté et par commissaires seront advisés et suivant les articles de la paix, et pour estre réintégrés de leurs biens vollez et emportés, et assurance de leurs personnes que ne soient meurdries en leurs maisons comme cy devant a esté faict et de quoy sont journellement menacés; leur bailler main forte et gouverneur èsd. villes, mesmes aud. Guaillac, ung gentilhomme du pays ou autre, et la poursuite de la réintégrande de leurs biens, des domaiges et intéretz par eulx soufferts, et pour les pouvres femmes veufves et enfans orphelins pour les meurdres de leurs marys et pères, leur soit concédé contre led. évesque d'Alby et sur le revenu de son évesché de l'abbaye, chanoinnes et cappellans dud. Guaillac et contre les autres autheurs et chefs de la sédition et ung chacun d'eulx et sur leurs biens, de tant qu'ils sont cause de tout malheur et désordre ensuyvie ; et des deniers induement exigés par led. sieur évesque d'Alby, qu'il soit tenu d'en rendre compte, les rendre et rembourser le pays, les pouvres peuples et subjectz du Roy; et néanmoins que la justice et officiers du Roy soient réintégrés des charges, inquisitions, actes, papiers et procédures que viollentement et par crainte de mort leur ont esté extorquées par les autheurs de lad. sédition pour en estre faict justice et punition cru digne contre les coulpables; et à ces fins que mette ung prévost ou son lieutenant tel que par le pays sera nommé ou que plaira à Sa Majesté, ou gouverneur et commissaire. — Que plaise aussi au Roy faire déclaration portant révocation du gouvernement de l'estat de Vice-Roy, préthandu par led. sieur cardinal en son évesché et pays d'Albigeois, an que ne puisse plus commander pour impauser deniers, foller [fouler] le pays, peuples et subjectz... [1] ny en user comme cy devant il a faict et révocquer aussi toutes autres déclarations, lesquelles led. cardinal pourroit avoir obtenues pour empescher les pouvres fidelles de la prédication de l'évangille et exercice d'icelle;

« Et néanmoings qu'il plaise aud. sieur, suivant son édict, enjoindre et commander que les personnes condamnez et exécutez aux guallères soient eslargis, ceux qui pour le faict de ladite Religion y sont détenus tirés hors desd. guallères et mis en plaine délivrance.

« Comme délégué par les habitans d'Albigeois suyvant la procure remise devant l'assemblée des estats tenue à Montpellier au moys de may 1563, me suis soubsigné.

« GAMILLE CASAULX » (ainsi signé).

1. L'original porte ici trois abréviations d'autant de mots que nous n'avons pu comprendre.

Cette pièce est jointe à la suivante, écrite sur parchemin, non datée ni signée :

« Charles par la grâce de Dieu Roy de France Au seneschal de Carcassonne ou son lieutenant et premier des conseillers au siège présidial de Béziers, Salut. Nous vous envoyons les articles cy attachez, présentez par les manans et habitans de la ville de Guaillac et autres du ressort d'Alby estans de la Religion Et vous mandons et très expressément enjoignons par ces présentes que de et sur le contenu en iceulx d'autres que plus à plein vous seront baillez, Vous informiez diligemment, secrètement et bien. Et sur l'information que sur ce aurez faicte, procédiez à faire et parfaire le procès contre ceux que trouverez chargez jusques à sentence définitive exclusivement, pourveu que ce ne soit des cas réservez[1] par notre édict, nonobstant oppositions ou appellations quelconques ; et le procès instruit et mis en estat de juger, le renvoyez pardevant nos amés et feaulx conseillers les commissaires par nous depputez au pays de Languedoc pour l'exécution de notre édict fait sur la pacification des troubles pour par eux estre jugé ou autrement pourveu, suivant le pouvoir porté par leur commission, interdisant et défendant à notre Cour de parlement de Tholoze et tous autres juges toute cour, juridiction et connoissance par ces présentes, que voulons si besoin est, leur estre présentées et signifiées par le premier notre huissier ou sergent sur ce requis, que à ce faire commettons sur peine de privation de son état et sans pour ce demander placet, visa, *ne pareatis* Car tel est notre plaisir. Donné à... le... jour de... l'an de grace mil cinq cens soixante-trois et de notre règne le troisième.

UNE LETTRE INÉDITE

DU FORÇAT POUR LA FOI, SERRES LE PUINÉ

1er décembre 1694

La *Liste des protestants, qui restent encore sur les galères*, publiée dans votre numéro du 15 mars dernier m'a rappelé qu'on possède ici une lettre inédite, adressée par Serres le puîné à un avocat de Montauban, nommé Satur, le frère du pasteur montalbanais de ce nom, réfugié en Angleterre après la Révocation et dont M. Dumas de Rauly, archiviste de notre ville, a retrouvé des lettres intéressantes. Je vous en adresse une copie. Il est bon de recueillir les moindres

1. Au-dessus du mot *réservez*, on trouve écrit d'une autre main « abolys et rémys ».

souvenirs de ces hommes de Dieu qui, selon la belle expression de M. Jules Bonnet « sanctifièrent le banc des galères par leur présence ». Les frères Serres, qui attendent encore leur historien, occupent une place éminente à côté d'Isaac Lefèvre, Louis de Marolles, Elie Neau, La Cantinière Barrault, Jean Marteilhe, dans cette galerie des confesseurs de la foi qui ont arraché à Michelet ce cri d'admiration : « Oh! noble société que celle des galères! Il semble que toute vertu s'y fût réfugiée. Obscur ailleurs, là Dieu était visible. C'est là qu'il eût fallu amener toute la terre. » En attendant la publication si désirée de la table des matières du *Bulletin*, voici les endroits de ce recueil où il est question d'eux : t. IV, 378; VI, 74; VII, 136; XI, 84, 402; XV, 426, 485, 490; XVII, 20, 117, 342; XIX, 62 et suiv.; XXIII, 529; XXIV, 447; XXVI, 506; XXVII, 36 et suiv.; XXVIII, 127, 267; XXXI, 70, 73; XXXV, 555; XXXVI, 102; XXXVIII, 145 et suiv. L'original de cette lettre, dont voici la suscription : « A Monsieur, Monsieur Satur avocat à Montauban », porte un cachet de cire noire avec cette belle devise : *Christo in vinculis*. Il fait partie de la riche collection de M. Emeran Forestié, imprimeur à Montauban[1].

D. Benoit.

A Marseille, sur la galère *Favoritte*, le 1er décembre 1694.

Monsieur,

« Il n'y a rien de plus juste que de témoigner une humble et sincère reconnaissance aux personnes à qui l'on a de grandes obligations, ni rien de plus naturel que de marquer de la vénération à ceux qu'on estime et qu'on honore parfaitement. C'est cette considération, Monsieur, qui me met aujourd'hui la plume à la main et qui me fait prendre la liberté, quoy que je m'en reconnoisse très indigne, de m'approcher de vous pour vous remercier très humblement de toutes les marques d'affection et de charité que vous avez données à mes chers frères et à moy et pour vous assurer de mes respects les plus humbles et de mes vœux les plus ardents. Vous ne devez pas douter que je ne sois autant sensible qu'on le peut être aux assurances qu'on m'a souvent données de la grande part que vous prenez à nos afflictions et que je ne sois pénétré d'un vif sentiment pour toutes vos bontez. Mais vous devez être persüadé surtout, Monsieur, que le zèle que vous avez montré en communiquant aussi cha-

1. Les frères Serres avaient pour père Pierre Serres, marchand à Montauban qui avait épousé, le 12 février 1655, Anne Daignian. (Voy. Henri de France, *Les Montalbanais et le Refuge*, p. 488.) Un autre document donne à la femme de Pierre Serres, marchand teinturier, le nom de Marthe.

ritablement que vous l'avez fait aux nécessitez de mes chers compagnons, a fait sur mon cœur toutes les fortes impressions qu'il y devoit faire. Je regarde les soins que vous avez pris de contribuer au soulagement de ces chers fidèles comme une preuve authentique de la sincérité de votre piété et de l'amour que vous avez pour notre adorable Sauveur. Car il n'est pas possible d'aimer si tendrement les membres du Seigneur en qualité de disciples et de verser si cordialement du baume dans leurs profondes playes pour en adoucir l'amertume, sans aimer en même temps ardemment ce divin Chef de notre foy et glorieux Prince de notre salut. Béni soit Dieu de ce qu'il luy a plu de conserver dans votre âme de si saintes dispositions et des sentiments si heureux et si dignes de loüanges. C'est une chose assez rare dans ce malheureux siècle, où la foy est si fort affaiblie et la charité si refroidie, de trouver des personnes qui ayent assez d'exactitude pour pratiquer le commandement que Jésus-Christ nous fait par le ministère de son bienheureux apôtre saint Paul « de nous affliger avec ceux qui sont dans l'affliction et de nous souvenir des prisonniers comme si nous étions emprisonnez avec eux ». Vous vous distinguez heureusement par là, Monsieur, d'un très grand nombre de chrétiens qui ne le sont que de nom et qui se contentent d'en porter vainement le titre, sans se mettre en peine d'en faire les œuvres et d'en remplir les justes devoirs. Mais vous vous souvenez sans doute que ces heureux sentiments et ces saintes dispositions sont une grâce singulière dont vous êtes redevable à la bonté divine ; car qu'est-ce que nous avons que nous ne l'ayons receu de la main paternelle et libérale de cet autheur de tout don parfait ?

« Vous avez donc d'autant plus de sujet de loüer ce bon Dieu que, par une miséricorde infinie, il vous a préféré à plusieurs autres qu'il n'a pas échauffez comme vous du feu de son amour, ni animez du zèle de sa gloire, mais qu'il a tristement abandonnez à la corruption de leur misérable nature et, qui plus est, à leur chûte déplorable, au lieu qu'il vous a tendu miséricordieusement la main pour vous retirer du bord du précipice effroyable où l'apostasie vous avait conduit[1] et pour vous ramener dans sa divine bergerie où il vous fait trouver le salut et la vie.

« C'est à vous maintenant, Monsieur, à marquer votre reconnaissance à ce bon père céleste pour tous ses bienfaits et vous ne le scauriez mieux faire

1. Le nom de l'avocat Pierre Satur se trouve sur une longue liste de protestants montalbanais qui abjurèrent le 25 août 1685, en présence de Du Franc de Lacarry, commissaire de l'intendant de la Berchère. On y lit encore ceux des avocats Alexandre Dumas, Pierre Fournes, Jean Ollier, Pierre Durban, Pierre Le Clerc, Pierre Debia, Zacarie Latreilhe, Baudelin de Satur, Jonathan Garisson. La noblesse n'y est représentée que par le marquis de Reyniès et le baron de Villemade (Pièce de la collection Forestié).

qu'en persévérant à l'avenir inviolablement dans la confession de son saint nom et dans la profession de sa sainte vérité, et en continuant de soulager les nécessités de ses saints comme vous avez fait par le passé, ou même en incitant les autres à la bénéficence, soit par votre exemple ou vos charitables sollicitations. Vos labeurs à cet égard ne seront pas vains au Seigneur, mais vous savez qu'ils seront suivis de cette glorieuse récompense que Dieu promet à ceux qui auront soigneusement exercé les œuvres de miséricorde. Je n'ay garde, Monsieur, de m'arrêter à vous faire icy des grandes exhortations pour vous porter à la pratique de ces bonnes œuvres; car qu'est-ce que je pourrois vous dire sur ce sujet que vous ne scachiez incomparablement mieux que moy? Vous n'ignorez sans doute pas en quoy consiste le véritable christianisme ni quels en sont les justes et nécessaires devoirs et ce seroit de vous que je devrois attendre des instructions et des consolations, puisque je ne suis encore qu'un enfant nouvellement nai dans la grâce. Il ne me reste donc plus qu'à supplier le Seigneur qu'il luy plaise de faire luy même en vous ce qui est utile pour sa gloire et pour votre salut et qu'il vous comble, vous et votre chère famille, de ses bénédictions les plus saintes et de ses grâces les plus salutaires, qu'il augmente de plus en plus les revenus de votre justice et les fruits de votre charité et qu'il vous remplisse de bonheur et de prospérité dans cette vie pour vous couronner de gloire et d'immortalité dans la vie à venir. Dieu sçait que je me souviens ordinairement de vous dans mes prières.

« Je vous conjure, Monsieur, de prier très particulièrement et très ardemment pour moy et pour l'avancement de ma sanctification et de demander continuellement au Seigneur les grâces qui me sont nécessaires pour achever heureusement ma course en son amour et en sa crainte. Hélas! mes faiblesses et mes imperfections sont si grandes que j'ay un grand besoin du secours de vos vœux les plus ardents; ne me les refusez donc pas, s'il vous plait. Ayez aussi la charité de me faire donner une part dans les vœux de Mademoiselle votre chère épouse et de la saluer humblement de ma part. Elle doit être persuadée que j'ai pour elle beaucoup d'estime et de respect, de même que pour Mesdemoiselles vos sœurs auxquelles j'ose présenter icy mes humbles soumissions. Je ne doute pas que vous n'écriviez souvent à M. Satur[1], votre frère et notre cher pasteur. C'est ce qui me fait prendre la liberté de vous supplier très humblement de l'asseurer, par la première occasion, de ma profonde vénération et de mes vœux et de me recommander très particulièrement à ses saintes oraisons et à celles du troupeau qu'il édifie et dont il est le conducteur.

1. Thomas Satur était devenu, dès 1684, un des pasteurs de l'Eglise de la Savoie, à Londres.

« Souvenez-vous aussi, s'il vous plaît, de mes deux chers frères, et de tous nos compagnons et prions tous ensemble pour la paix de Sion, pour cette pauvre épouse du Seigneur Jésus qui est, depuis si longtemps, dans le deuil et dans l'affliction. Je vous recommande en particulier à notre Dieu et à la parole de sa grâce et je suis, avec autant de respect et de sincérité qu'on le peut être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur Serres le Puîné. »

L'ABBÉ RAYNAL

ET SON

PROJET D'HISTOIRE DE LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES

DOCUMENTS SUR LE REFUGE[1]

III

RÉPONSES FAITES AU QUESTIONNAIRE DE L'ABBÉ RAYNAL POUR LES RÉFUGIÉS DU BRANDEBOURG

1. — *A quelle époque les réfugiés françois s'établirent-ils dans votre pays? Y en est-il venu d'autres depuis cette époque?*

Avant la grande époque de la révocation de l'édit de Nantes, il s'était établi plusieurs familles protestantes de France dans le Brandebourg. Les persécutions les avoient engagé à s'expatrier. Les motifs qui purent les porter à choisir de préférence cet asyle se trouvent exposés dans les *Mémoires pour servir à l'histoire*, etc. [par Erman et Reclam], p. 41 et suiv.

Le nombre des François étoit déjà assez considérable à Berlin, en 1672, pour qu'on y établit une église françoise qui, jusqu'en 1685, s'accrut insensiblement et allat à cent familles. Le *Mémoire historique* publié en 1772 à l'occasion du jubilé de cette fondation fournit les détails relatifs à cet objet.

Cette première colonie était composée : 1° de militaires d'un rang distingué; 2° de personnes attachées au service de la cour; 3° de quelques gens de lettres comme l'historiographe Rocoles, etc.

L'édit de Postdam[2], publié immédiatement après la Révocation (Voy.

1. Voy. plus haut, p. 592.

2. Cet édit, daté du 29 octobre 1685, a été publié plusieurs fois et, en dernier lieu, par M. E. Muret. *Geschichte der Französischen Kolonie in Brandenburg-Preussen*, Berlin, 1885, in-4°, p. 301, avec le texte allemand à côté du texte français.

p. 129 des *Mémoires*), attire dans le Brandebourg une foule de réfugiés de diverses provinces. Celles qui en fournirent le plus furent le Languedoc, le Dauphiné, le Poitou. Il en vint quelques milliers de Metz dont les principaux pasteurs, Ancillon et Bancelin, s'étoient retirés à Berlin.

En 1687, les Vaudois persécutés par le duc de Savoye, demandèrent à l'Électeur un asyle qui leur fut accordé. Ils souhaitaient de n'être point mêlés avec les François, dont ils disent que le caractère et les mœurs s'accorderoient mal avec les leurs. On leur assigna quelques villes dans la Marche et ils receurent des avances considérables. Quelques années après, le duc de Savoye ayant rappelé les Vaudois, ils demandèrent à l'Électeur de retourner dans leur patrie, lui témoignant la plus vive reconnaissance de la protection qu'il leur avoit accordée. L'Électeur leur permit généreusement de quitter ses états et leur fournit même des facilités pour se rendre dans leur pays. Cependant il en resta plusieurs familles dont les descendants font corps avec nos colonies.

Les colonies françoises receurent un accroissement considérable, en 1688 et 1689, par l'arrivée des réfugiés du Palatinat. Il s'était formé dans le Palatinat des colonies de réfugiés des Pays-Bas, qui avoient des églises francoises à Heidelberg, Manheim et Frankendahl. Après la Révocation, un grand nombre de fugitifs de France s'étoient joints à ces colonies et, lorsqu'en 1688 les François ravagèrent le Palatinat et détruisirent l'église de Manheim, ces infortunés envoyèrent des députés à l'Electeur de Brandebourg, successeur de Frédéric Guillaume, qui par l'édit, en date du 20 juillet 1689, leur accorda de très grands privilèges. Ils choisirent Magdebourg pour le principal lieu de leur établissement, et y formèrent une colonie florissante, qui subsiste encore sous le nom de colonie wallonne. Ils y ont une église distincte de l'église française, établie au même lieu, et sont séparés des François pour la juridiction civile et le gouvernement ecclésiastique. Beaucoup de ces réfugiés du Palatinat se répandirent dans les autres villes des états, ou il y eut des colonies françoises, et firent corps avec elles.

En 1690, les colonies françoises receurent un très grand accroissement par la résolution que le canton de Berne prit de faire sortir les familles françoises, qui s'étoient d'abord réfugiées en Suisse et de leur procurer des établissemens ailleurs. Les réfugiés de Suisse traitèrent avec l'Electeur pour leur établissement, que facilitèrent des collectes abondantes faites en Suisse en leur faveur. Il en vint quelques milliers dans les états, qui furent incorporés aux colonies françoises, sauf le droit particulier qu'eux et leurs descendans conservent aux revenus de la partie du capital de la collecte, qui ne fut pas dépensée pour leur premier établissement,

et dont les revenus servent à assister les pauvres qui peuvent prouver qu'ils sont issus de cet ordre de réfugiés. Voy. *Mémoire pour le jubilé de l'Église de Berlin*[1], p. 16 et suiv.

Les colonies françoises ont encore été renforcées par diverses émigrations occasionnées par les persécutions, que la France fit essuyer aux protestans du Brabant. Un grand nombre de familles vinrent directement du Haynaut, de Valenciennes, et d'autres, établies d'abord dans le pays de Hesse, passèrent dans le Brandebourg. Cet ordre de colonistes a surtout peuplé de François les villages de l'Uckermark, où il y a de très nombreuses colonies. Ils portèrent principalement dans le pays la culture du tabac. On les désigne aussi sous le nom de Wallons quoiqu'ils soyent différens des Wallons venus du Palatinat[2].

Lorsqu'au commencement du siècle, Louis XIV prit possession de la principauté d'Orange, après la mort du roi Guillaume, il ordonna à tous les protestans d'Orange, qui ne voudroient pas changer de religion, de sortir du pays. Il en passa environ 1600 en Suisse, d'où ils traitèrent avec Frédéric Ier alors roi de Prusse, et qui revendiquoit Orange du chef de sa mère. On sont fait [*corr.*] On fit d'abondantes collectes pour ces infortunés surtout en Angleterre. Ils vinrent dans le Brandebourg, au nombre de mille, et firent également corps avec les colonies. Voy. *Mémoire du jubilé*[3], p. 19 et suiv.

Depuis le refuge des Orangeois, il y a eu une migration continuelle mais insensible de familles et de particuliers, qui sont venus de France se joindre aux colonies du pays et jouir des avantages accordés aux réfugiés.

Les colonies se sont aussi renforcées de plusieurs étrangers de Genève, du pays de Vaud, de Neufchatel, qu'une même religion et l'usage de la même langue a engagé à faire corps avec les colonies auxquelles les étrangers, qui viennent s'établir dans le pays sont invités de se joindre.

Ces accessions ont compensé les pertes que les colonies n'ont pu que faire d'un bon nombre de familles, qui se sont dispersées dans le pays, et qui, étant établies dans des lieux ou les François ne sont pas en corps de colonie, ont perdu l'usage de la langue françoise. Plusieurs réformés allemands, étant entré par des mariages dans les familles françoises, se sont aussi joints aux colonies et y ont fait entrer leurs enfans.

2. — *En quel nombre les réfugiés arrivèrent-ils? Restèrent-ils tous réunis ou les détermina-t-on à se disperser?*

1. C'est le *Mémoire historique sur la fondation de l'église française à Berlin* [publié par Erman], 1772, in-8°, 124 pages.
2. Ce paragraphe a été ajouté en marge.
3. Voy. plus haut le titre complet de cet ouvrage.

On a communément évalué à vingt mille le nombre des réfugiés qui sont venus dans les états du roi. Il est difficile de le déterminer bien précisément. Les listes des diverses colonies ne suffisent pas pour cette détermination : 1° parce qu'elles ne contiennent pas les militaires tant officiers que subalternes dont le nombre étoit très grand ; 2° parce qu'elles ne renferment pas ceux des réfugiés qui, sans s'établir en corps d'église ou de colonie, se dispersèrent dans le pays et furent comme incorporés et confondus avec la nation.

J'ai sous les yeux deux rôles authentiques, dressés par ordre de la cour, l'un en 1697, l'autre en 1700. Le premier antérieur à la forte migration des réfugiés de Suisse et de ceux d'Orange est de 12,290. Le second où sont compris les réfugiés de Suisse est de 14,844, tant pour Berlin que pour les autres colonies[1].

Les militaires etoient en très grand nombre. On forma cinq régimens, dont presque tous les officiers étoient François ainsi qu'un grand nombre de soldats. L'impossibilité de placer tous ceux qui avoient servi en France engagea l'Electeur à former deux compagnies de grands mousquetaires[2] composées de gentilshommes, ainsi qu'une compagnie de grenadiers à cheval. On forma également plusieurs compagnies de cadets, qui devinrent la pépinière des officiers répandus dans la suite dans les divers régimens de l'armée.

En 1686, le Grand Electeur, ayant envoyé en Hongrie à l'Empereur un corps auxiliaire de 6,000 hommes, un grand nombre de réfugiés s'engagèrent comme volontaires, l'Electeur ayant déclaré qu'il laissoit à cet égard une entière liberté à ses nouveaux sujets, ne voulant pas qu'on pût dire qu'il envoyait contre les Turcs des hommes qui avoient déjà tant souffert de la persécution.

L'impétuosité avec laquelle les réfugiés s'exposèrent, en combattant pour leur nouvelle patrie, soit dans cette guerre, soit en 1689 dans l'affaire de Neus et au siège de Bonn (ainsi que dans les campagnes d'Italie des années suivantes), causa une grande diminution dans la totalité des réfugiés. Il périt surtout un grand nombre de jeunes officiers.

Dans cette affaire de Neus, les grands mousquetaires fondirent d'une manière si inattendue sur l'armée françoise qu'on crut au premier moment

1. Ces chiffres diffèrent de ceux donnés par M. Ed. Muret, dans le tableau qu'il a dressé du nombre des réfugiés, établis dans les diverses colonies du Brandebourg, pour les années 1694, 1698, 1699, 1700, etc., *Geschichte der Französischen Kolonie*, p. 313-314. Les totaux auxquels il arrive sont inférieurs à ceux donnés par Busching. Pour 1697 il ne compte que 10,568 réfugiés; ce chiffre s'élève à 14,280 pour 1700. On voit que la différence est surtout sensible pour le premier nombre.

2. Cf. Ed. Muret, p. 52.

qu'ils passoient du côté de l'ennemi : « Voilà, dit un des généraux, voilà des drôles que nous aurons bientôt contre nous. » On fut bien détrompé, quand on vit le carnage que firent ces prétendus déserteurs et l'impétuosité avec laquelle ils enfoncèrent les bataillons ennemis[1].

Quoique la sagesse de l'Électeur l'eût engagé à prendre des mesures pour retenir les réfugiés en corps de nation et les attacher à leur nouvelle patrie, en leur conservant une forme de gouvernement civil et ecclésiastique ressemblante à celle qu'ils avoient eue en France, il ne put pas réunir dans des colonies tous ceux qui se réfugièrent dans ses États. Il s'en dispersa plusieurs dans des lieux où ils trouvoient des facilités pour exercer leur industrie ou vivre commodément. Il y a peu de villes, de celles mêmes où il n'y a jamais eu d'église et de colonie françoise, où ne se soyent établies des personnes et des familles de la nation, qui par leur position même en ont été séparées et sont devenues entièrement allemandes. Les militaires répandus dans les diverses garnisons, où il n'y a pas de colonie, sont surtout dans le cas de se détacher insensiblement du corps de la nation dont ils sont issus, et c'est ce qui fait sans doute que l'accroissement de la population n'est pas tel qu'il devrait être, mais nous reviendrons à cet article à l'occasion de la sixième question.

Les réfugiés formèrent un corps de nation séparé, mais ils ne furent pas tous réunis dans le même lieu. La plus forte colonie se forma à Berlin, où les ressources pour toutes sortes d'établissements étoient surtout abondantes. Les charges et les grâces de la cour, les tribunaux supérieurs de la nation françoise, les divers établissements pour les gens de lettre, les emplois civils dans les tribunaux allemands, le commerce, les arts, les professions que tout encourage et facilite dans la capitale, fixèrent à Berlin à peu près le tiers de la totalité des réfugiés. Les autres furent établis dans les lieux les plus convenables au genre d'industrie qu'ils apportoient.

Les négocians et les grands manufacturiers, qui ne trouvèrent pas à s'arranger à Berlin, choisirent les villes les mieux situées pour le commerce. Magdebourg vit se former une des plus fortes colonies et des [plus] florissantes manufactures surtout d'étoffes de laine. Brandebourg et sur-

1. Ce paragraphe a été ajouté en marge. L'anecdote relative au combat de Neuss a été très probablement empruntée par Busching aux Mémoires manuscrits de M. de Campagne. C'est en tout cas d'après ces mémoires qu'elle a été rapportée peu de temps après, dans le t. VII, p. 155, des *Mémoires pour servir à l'histoire des réfugiés* d'Erman et Reclam. C'est dans ce dernier ouvrage que M. Ch. Weiss l'a prise. *Histoire des réfugiés*, Paris, Charpentier, 1853, t. I, p. 183.

tout Halle furent préférés pour les mêmes objets. Il s'établit à Cœnigsberg en Prusse une colonie qui a fleuri par le commerce étendu de plusieurs de ses membres.

La culture des vers à soye et des meuriers attira dans la Nouvelle Marche un bon nombre de familles sortant du Languedoc. La Marche Uckeraine ou Uckermark dévastée par les guerres précédentes devint comme le centre de l'établissement des plus nombreuses colonies de laboureurs et surtout de planteurs de tabac[1]. Il s'établit des manufactures importantes à Prentslov, capitale de la province. Les colonies de cette province sont encore très nombreuses et receurent, après la Révocation, des accroissemens considérables par le refuge des Wallons, qui, dans les Pays-Bas, furent l'objet des persécutions que le zèle aveugle de Louis XIV fit éprouver à tous ses sujets.

La Westphalie eut d'abord, après la Révocation, plusieurs colonies nombreuses qui ne se sont pas soutenues autant que les autres. Leur établissement tenoit à l'existence de quelques-uns des régimens françois, commandés par des généraux appartenans au Refuge, qui avoient leurs quartiers dans cette province. Il y avoit des aumoniers françois attachés à ces régimens qui desservoient en même tems les églises qui se formoient dans les lieux de leur garnison. Le lieutenant-général de Briquemault, qui commandoit deux régimens, étoit gouverneur de Lipstadt et jouissoit de la plus grande considération à la cour de l'Électeur, établit plusieurs colonies de manufacturiers à Lipstadt, Soest, Hamm, Minden, lesquelles ne se sont pas soutenues en corps de nation[2]. Les colonies de Clève, Emmerick, Wesel, subsistent encore.

En 1724, le roi Frédéric Guillaume établit deux florissantes colonies, celle de Stettin et celle de Postdam.

2. — *En quel nombre arrivèrent-ils? Restèrent-ils tous réunis ou es détermina-t-on à se disperser*[3]*?*

On compte pour l'ordinaire vingt mille réfugiés venus dans les états du roi[2]. C'est la fixation qu'a adoptée l'auteur des mémoires de Brandebourg. Par des calculs dont le détail se trouvera dans le second volume de nos *Mémoires*[4], je juge que ce nombre approche de la vérité. A la vérité, un rôle des colonies, dressé en 1697, et où sont déjà compris les réfugiés venus

1. Cette phrase a été ajoutée en marge.

2. Cf. Ed. Muret, *Geschichte der Französischen Kolonie*, p. 51.

3. C'est là une première rédaction de la réponse de Busching à la deuxième question de l'abbé Raynal.

4. Ce passage, relatif à la collaboration de Busching aux *Mémoires* d'Erman et Reclam, est à rapprocher de ceux des réponses aux questions 5 et 6 que nous signalons plus loin, p. 648.

du Palatinat en 1689, la plupart originairement réfugiés de France, n'est que de 12,297, mais : 1° on n'y comprend pas ceux des réfugiés qui n'étoient pas réunis en corps de colonie et qui étoient dispersés en grand nombre dans les villes et les villages, où ils trouvoient des établissemens; 2° on n'y a pas fait entrer les militaires, dont le nombre étoit très grand, puisqu'il y eut, dès le commencement du Refuge, outre deux compagnies de grands mousquetaires, une compagnie de grenadiers à cheval et plusieurs compagnies de cadets, tous gentilshommes, jusqu'à cinq régimens dont les chefs, les officiers et la plupart des soldats, étoient François.

Cette première totalité des colonies s'accrut par l'arrivée des réfugiés venus de Suisse, à la fin du siècle, en 1690, et le rôle de 1700 est de 14,844.

Il s'accrut, en 1702, par l'arrivée des Orangeois au nombre de près de deux mille.

Les réfugiés ne demeurèrent pas réunis. Dans l'édit de Potsdam, l'Électeur lui-même leur indique les diverses villes de ses états où ils peuvent s'établir. Plusieurs milliers se fixent dans la capitale. Il s'établit d'abord de florissantes colonies à Magdebourg, à Halle, à Francfort-sur-l'Oder, à Cœnigsberg en Prusse, à Prentslov, villes bien situées pour le commerce. Il y eut des colonies de manufacturiers en Westphalie, à Minden, à Soest, à Lipstadt, Clèves, Wesel, Emmeric. Plusieurs baillages, comme celui de Chorin, de Gramtzow, de Loecknitz se remplirent d'agricoles qui rebâtirent des villages ruinés et s'appliquèrent à la culture de la terre, les Wallons surtout à la culture du tabac. Beaucoup de gens de condition à petites pensions se dispersèrent dans de petites villes où il y avoit des colonies comme Bernau, Cöpenick, Müncheberg. Les premiers établissements de colonies sont détaillés dans l'histoire que M. Ancillon[1] publia, en 1690, sous le titre d'*Établissemens des réfugiés dans le Brandebourg.*

Frédéric-Guillaume, prédécesseur du roi actuel, a établi en 1720 et 1723 deux nouvelles colonies, celle de Stettin et de Potsdamen.

3. — *Quels secours, quels privilèges leur accorda-t-on? Les privilèges ont-ils continué, les expatriés ont-ils eu besoin qu'on leur continuât les pensions et les autres secours?*

Les premiers secours furent des sommes considérables envoyées aux résidens de l'Électeur, à Francfort-sur-l'Oder, à La Haye, à Hambourg, pour payer les frais de voyage et de transport des réfugiés. V. le t. I de nos *Mémoires.*

1. Voy. *La France protestante*, éd. Bordier, t. I, col. 211 et suiv.

Arrivés à Berlin ou dans les autres villes et villages, des commissaires du souverain fournissoient aux besoins des plus nécessiteux, leur assignoient des places et des matériaux pour bâtir, leur fournissoient des avances souvent de plusieurs milliers de risdales, pour des manufactures ou commerces à établir.

Le souverain prenait à son service dans les corps de la nation, pour les charges de la cour, pour l'éducation des princes ou princesses de la maison, tout ceux qu'il pouvoit employer et les pensionnoit.

On attachait aux colonies, comme pasteurs, juges, magistrats, médecins et chirurgiens, ceux qui avoient exercé ces professions, en France et on les salarioit. On accorda des pensions de grâce, avec le titre de conseiller de cour et d'ambassade, aux personnes de condition noble qui ne pouvoient être placées dans les corps de la nation ou dans les tribunaux françois. Ceux qui avoient été secrétaires du roi en France conservèrent ce titre avec un bénéfice annuel.

Un état de pensions, partie salaires des charges ecclésiastiques et civiles de la nation françoise, partie pensions de grâce pour des gentilshommes, filles, femmes et veuves de condition, officiers réformés et autres, fut formé par l'Électeur Frédéric Guillaume et s'accrut successivement, jusqu'à ce que le roi défunt le fixa à 44,500 écus, somme à laquelle il est demeuré jusqu'à ce jour.

On accordoit quinze années de franchises, excepté l'accise de consommation, à ceux qui venoient s'établir. Les privilèges accordés sont énoncés dans l'édit de Postdam. Ils ont été confirmés et conservés religieusement par les successeurs de l'Électeur Frédéric Guillaume. Le roi régnant a daigné les maintenir en toute occasion. Ils furent solennellement confirmés, en 1720, par les ordonnances qui se trouvent dans le recueil de Mylius[1]. En 1709, Frédéric Ier publia l'édit de naturalisation qui se trouve dans le même recueil. Dès l'origine du Refuge l'Électeur accorda aux églises des réfugiés la même forme de gouvernement, qui avoit lieu en France, en leur accordant pour ban de leur constitution la discipline des églises réformées de France, avec la réserve de pouvoir la modifier, en vertu des droits épiscopaux compétens au souverain, selon le droit ecclésiastique des protestans.

On admit dans les justices une procédure semblable à celle de France, et, en 1699, parut l'ordonnance françoise, qui sert encore de base à la forme des justices, et que le roi régnant a conservé par une exception formelle, lors de l'établissement de la nouvelle procédure dans ses états.

1. Cet édit de naturalisation, ainsi que l'ordonnance de 1720, ont été publiés de nouveau par M. Ed. Muret, *Geschichte der Französischen Kolonie*, p. 307, 308.

Il a statué que les justices françoises et palatines demeureroient sur l'ancien pied.

Outre les consistoires ordinaires en chaque église, il y a un consistoire supérieur, résidant à Berlin, qui a l'inspection sur toutes les églises. Outre les justices ordinaires, qui sont dans chaque colonie, la justice supérieure, à laquelle dans certains cas on a appellé des arrêts des justices ordinaires, il y a dans le tribunal appelé des *ruraux* un certain nombre de conseillers françois, qui instruisent les causes portées en troisième instance et jugées ensuite par le tribunal.

Un corps supérieur sous le nom de *conseil françois composé de laïques* d'ecclésiastiques, de militaires et de marchands a été établi sous le nom de *conseil* ou de *directoire françois* pour veiller au bien de toutes les colonies, maintenir les privilèges, donner les places, distribuer les pensions de grâce. Il est présidé par un ministre d'État, qui est en même tems chef et du consistoire supérieur et de la justice supérieure. Son établissement se trouve dans le recueil des ordonnances de Mylius[1].

Le mémoire ci-joint[2], que la cour de Berlin communiqua au margrave de Bayreuth, présente un tableau fidèle et authentique des divers avantages accordés aux réfugiés.

En vertu des privilèges, les années de franchise s'accordent aux nouveaux réfugiés qui viennent de France ou d'autres lieux du Refuge. L'état de pension subsiste, tant en faveur de ceux qui servent qu'en faveur de leurs veuves et de leurs enfans, ou d'autres personnes d'un état honnête qui, étant dans le besoin, ne sont pas dans le cas de recourir aux distributeurs des aumônes publiques.

4. — A. *Avec quels capitaux, à peu près, les réfugiés se présentèrent-ils? — B. Fut-on obligé de faire des quêtes pour eux et les quêtes furent-elles abondantes? L'usage en continua-t-il longtemps?*

La réponse aux questions A et B se trouve dans les *Mémoires pour servir à l'histoire des réfugiés*, t. I, p. 317 et suivantes[3].

Il est difficile de déterminer les sommes qui entrèrent avec les réfugiés, mais plusieurs personnes du premier rang arrivèrent avec leurs propres chevaux et un bon nombre de domestiques, et il n'est pas à présumer qu'elles vinssent sans argent. Quelques négocians passent pour avoir porté des sommes très honnêtes. On a parlé d'un Lecointe de Normandie qui fit entrer près de quarante mille écus.

Les quêtes, tant dans le pays qu'au dehors, ont presque toutes précédé

1. Nous n'avons pas vu ce recueil que la Bibliothèque nationale ne possède pas.
2. C'est le mémoire que nous publions plus haut.
3. *Mémoires* d'Erman et Reclam. Le renvoi est exact.

l'arrivée des réfugiés, à la fin de 1685. Il ne s'est fait ensuite que quelques collectes autorisées par le souverain, comme il s'en fait encor entre les églises protestantes, pour le bâtiment de quelque temple, soit à Berlin, soit dans les principales villes du Refuge. Les places civiles, militaires, les charges les plus considérables à la cour et surtout le commerce et l'industrie enrichirent bientôt les réfugiés, au point qu'ils purent s'aider les uns les autres et former dans le sein des colonies des sources d'assistance et de secours de toute espèce et tels qu'il est peut être peu de sociétés ou communes ou il en existe plus. Il y eut un hospice pour les étrangers qui arrivoient, le sol pour livre donné des salaires militaires et civils, pour ceux qui n'étoient pas en état de servir, un hôpital, une maison d'orphelin, des assistances par semaines en pain et en argent, des écoles de charité pour soulager des familles pauvres et surchargées d'enfant. La cour et la nation favorisèrent et favorisent encor ces fondations de leurs subventions.

La charité des églises françoises et surtout de celles de Berlin devint une trésorerie pour des infortunes du dehors. On fit des collectes dans nos églises, pour les Vaudois cruellement persécutés, pendant les années qui suivirent la Révocation. On assista puissamment, des deniers de l'église et du produit des collectes, les galériens de France et de Marseille en particulier, avec lesquels on correspondoit par des marchans de Suisse. Il se trouvoit souvent dans les troncs des bagues d'or ou autres joyaux. *Non ignara mali, miseris succurrere disco.*

Le seul bénéfice, continué aux réfugiés et à leurs descendans, fut un état de pensions de grâce de sept à huit mille risdales, en partie consacré aux veuves, et aux enfans des militaires, et de ceux qui ont servi la société dans des charges civiles ou ecclésiastiques.

5. — *Quelles branches d'industrie les réfugiés établirent-ils dans le pays ? Ces branches d'industrie sont-elles restées dans leurs seules mains ou les gens du pays les ont-elles adoptées ?*

Ce seroit un immense détail que celui de toutes les branches d'industrie que les réfugiés ont apportées. On peut en voir l'énumération et l'esquisse dans la vie de Frédéric Guillaume de main de maitre et dans quelques discours du roi, lus à l'Académie, sur les progrès de l'industrie et des arts dans le Brandebourg.

Il y a eu parmi les réfugiés un bon nombre de savans, de gens de lettres distingués, plusieurs artistes, beaucoup d'ingénieurs qui ont influé avantageusement sur toutes ces branches.

Les réfugiés partagent avec les Wallons, avec lesquels ils ont fait corps, l'introduction de la culture du tabac qui a fait une branche très considérable de commerce. C'est à eux qu'on doit l'introduction de la

culture des meuriers, des vers à soye, l'établissement des premières fabriques d'étoffes de soye que le roi actuellement régnant a renouvellées. La fabrique des cartons et chapeaux fins est entièrement due aux réfugiés. Une immense fabrication de bas de laine a occupé des colonies entières et surtout celle de Magdebourg, où elle fleurit encore. La ville de Brandebourg a eu des fabriques très considérables de drap d'Elbeuf. Dans toutes les villes, toutes sortes de petites étoffes de laine, camelots, moquettes, droguets, etc. L'orfèvrerie et la joaillerie ; la première tabatière d'or a été faite à Berlin par monsieur Coliveaux, dont Baudisson et tous les habiles joaillers que nous avons eu étoient élèves[1]. Les gantiers françois, qui font encore une maitrise à part, ont eu une grande réputation dans toute l'Allemagne. Il y a eu des fabriques très considérables en ce genre à Halle, Halberstadt, ainsi qu'à Berlin.

La belle manufacture de glaces de Neustadt sur la Dosse a été établie par M. de More, réfugié français, et soutenue par M. Colomb[2]. M. Dalencon a établi à Prentslov des fabriques d'huile ou moulin à huile de navette et de lin que l'on ne connaissoit pas.

Le jardinage a été perfectionné, les bonnes qualités de fruits et de vignes de France transportées ici. Les légumes fins étoient presque inconnus. J'ai oui dire à mes vieux François que la cour alla à Friderichsfeld, qui appartenoit alors à MM. Duclos de Metz, pour voir des artichaux en pleine terre.

La bonne cuisine françoise a été portée par les Messins. Le premier hôtel a été monté par un François nommé Hazard, auquel l'Électeur fournit des avances considérables, pour acheter et meubler une [maison] pour y loger les étrangers.

Les chaises à porteur ont été introduites par les François, à qui il fut accordé pour cela un privilège. L'Électeur paya les chaises et les habits des premiers porteurs, qui ont longtemps fait corps, et s'étoient ensuite (*sic*).

Il y a eu beaucoup de tanneurs qui ont fait des fortunes considérables. Je ne sais s'ils ont porté cet art. Je vois des avances considérables faites à beaucoup de teinturiés françois.

Je n'ai pas encor collationné et compulsé les matériaux que j'ai sur tout cela, n'en étant pas encor dans mon travail[3] à l'article de l'industrie.

1. Cf. Ed. Muret, *Geschichte der Französischen Kolonie*, p. 45.
2. Cf. Ed. Muret, p. 254.
3. Busching veut sans doute parler ici, comme il l'a fait plus haut, p. 643, et comme il va le faire de nouveau dans cette page, des *Mémoires* d'Erman et Reclam. Ces passages sont d'autant plus intéressants à noter qu'il nous font connaître une collaboration dont personne, croyons-nous, ne s'était douté jusqu'ici.

Le commerce du vin, surtout de France, a été introduit par les François. Palmie de Caussade est un des premiers qui l'a fait en grand.

La quincaillerie, soit comme objet de commerce, soit comme objet de fabrication, doit infiniment aux François. C'est la branche à laquelle se sont attachés les Jordans et les Lautier, qui ont fait un commerce trés étendu en Russie, en Pologne et dans toute l'Allemagne et dans le Nord.

Je crois qu'il n'y a plus aucune branche de commerce et d'industrie qui soit demeurée exclusivement aux François, mais il n'y en a aucune où ils ne se distinguent encore. Pendant un tems, la partie pauvre s'étoit jettée dans la laine, qui les faisoit vivre misérablement. Depuis le bel établissement de l'école de charité, les enfans des pauvres sont appliqués avec plus de variété à toutes sortes de profession, et l'industrie y gagne considérablement.

6. — *La colonie a-t-elle augmenté ou diminué [en nombre, en activité, en richesses? Quelles ont été les causes de ces variations?*

Monsieur l'abbé Raynal verra dans le second volume de notre histoire[1], dont je lui envoye les premières feuilles, p. 34 et suivantes, quelles sont les variations de nombre dans nos colonies et quelles en sont, selon nos dées, les causes principales. Il y a du reste une différence ici entre les colonies particulières qui donnent d'autres résultats. Il y a des colonies qui ont diminué et même disparu, parce que l'on n'y établit qu'un petit nombre de personnes, qu'elles furent même formées de gens de qualité qui moururent sans lignée, que la branche d'industrie ou de manufacture qu'on y établit cessa de fleurir. D'autres se sont soutenues et ont même augmenté, comme celles des villages et des petites villes où l'Électeur assigna aux colons des terres, avec la stipulation qu'elles passeroient des pères aux enfans et ne pourroient être données à perpétuité qu'à des colons françois. Ce dernier article surtout, à proportion de ce qu'il est sévèrement maintenu par les corps supérieurs, assure la conservation des colonies.

Il s'est même formé de nouvelles colonies et en particulier celle de Stettin et de Postdam, sous le règne du roi Frédéric Guillaume qui leur accorda de très beaux privilèges.

L'activité est toujours le caractère dominant des descendans de réfugiés. Il s'est un peu perdu parmi le petit peuple, qui peut être sent plus que les autres les influences des nourritures, du climat, et a moins vécu à la françoise. Monsieur l'abbé sait aussi que l'on nous accuse d'assister trop aisément et trop largement nos pauvres, ce qui ôte à plusieurs l'aiguillon de la nécessité. Mais d'ailleurs la colonie a toujours été et est encore très active et très industrieuse.

1. Busching désigne par là les *Mémoires* d'Erman et Reclam, dont le t. II parut en 1783. Son renvoi est exact.

Je la crois dans sa totalité plus riche de beaucoup qu'elle ne l'a été dans la première moitié de son existence ici : 1° parce que l'augmentation du numéraire circulant et de sa totalité a augmenté les richesses des particuliers ; 2° parce que les enfans recueillent les fruits de la première industrie des pères et ont eu plus de facilité pour faire valoir leur propre industrie ; 3° que plusieurs François se sont poussés dans les grands emplois de l'État et ont joui et jouissent encore de pensions et de noms considérables.

Une observation, que je crois très fondée, c'est que la richesse de la colonie est répartie autrement qu'elle ne l'étoit autrefois. Il y a plus de personnes qui ont des fortunes un peu considérables, plus de gros capitalistes, soit commerçans, soit rentiers, mais il y a beaucoup moins de gens, qui ayant de petits capitaux de 2, 3, 4, 5, jusqu'à 6 mille écus, qu'il n'y en avoit autrefois. La cherté et le luxe surtout sont cause que les petits fabricans et commerçans, qui autrefois faisoient de petites acquisitions et ne mouroient guères sans laisser quelques milliers d'écus à leur famille, sont rarement dans le cas d'en laisser autant. On est obligé de dépenser plus, on vit moins simplement et on ne laisse guère d'acquets et de petites épargnes à ses enfans.

7. — *Les naturels du pays ont-ils adopté la langue, les mœurs, les habitudes des réfugiés, ou les réfugiés ont-ils adopté la langue, les mœurs, les habitudes de la contrée qui les a reçus ?*

Je serais tenté de renvoyer ici monsieur l'abbé Raynal à lui-même. C'est par Berlin qu'il peut juger de tout le reste. Il voit la nation, les aborigènes et les colons, et peut les comparer. Voici cependant mes observations. En général, les François réfugiés ont été plus imités qu'imitant. Non seulement ils ont conservé longtems et conservent en partie leur nom, leurs usages, leur langage au milieu des Allemands, avec lesquels ils n'avoient il y a une trentaine d'années presqu'aucune communication, mais encore ils communiquèrent à la nation allemande leurs façons, leurs usages, et on se faisoit un honneur de les imiter et de parler leur langue.

Lorsque les réfugiés vinrent, le françois était déjà très connu à la cour. On le parlait généralement. Les grands seigneurs, beaucoup d'officiers avoient voyagé et servi en France comme les Schwerin, les Amrath, les Meinders, etc. J'ai vu des lettres des ministres d'état d'alors du meilleur style. Ils se nourrissoient de la lecture de nos bons auteurs et aimaient la politesse et l'esprit de la nation. L'éducation étoit françoise et dirigée par des Français.

Depuis le Refuge, l'éducation des princes et princesses de la maison n'a été presque confiée qu'à des Français. Une femme d'un mérite immense, madame de Rocoulle, dont l'esprit, l'excellent caractère, les talens ont laissé dans la maison royale un souvenir qui ne s'est pas effacé, après

avoir été chargée de la première éducation de Frédéric Guillaume, fut par ce même Frédéric Guillaume, devenu roi, déclarée grande gouvernante de tous les enfans de Prusse; elle avoit sous elle des Françoises, Mlle de Montbail, sa fille, la baronne de Jaucourt etc. Elle a donné au roi, dont la jeunesse lui fut confiée, et à la nombreuse famille de Frédéric Guillaume, ce caractère de politesse et d'esprit françois qui l'ont distinguée. Le roi l'a toujours infiniment aimé. Dans toutes les grandes maisons on choisissoit des gouvernantes françoises. Il y en avoit beaucoup qui, étant elles-mêmes des personnes de condition et de très grande famille, ont fait des élèves, que j'ai encor connues dans ma jeunesse et dont je me rappelle le ton, le langage, l'esprit et les mœurs avec admiration. De ce côté l'influence a été très grande.

On a beaucoup adopté les mœurs des réfugiés : 1° par l'habillement; l'ancien habillement allemand a, presque dans toutes les conditions, cédé à l'habillement françois ; 2° par la table ; les Allemands ont assez généralement adopté l'usage des vins de France, des mets et de la cuisine françoise; le célèbre bouilli françois a pris beaucoup dans les maisons allemandes ; 3° la sociabilité françoise ; les caffés ou après dinées des femmes, les veillées qui étoient presque caractère (*sic*) pour les François ont pris aussi chez les Allemands.

En dernier lieu, les choses ont changé. Depuis que la nation allemande a fait du progrès dans les lettres, elle a pris un ton de mépris pour la nation françoise et a voulu cacher cette imitation même de son esprit et de ses mœurs dont on l'honoroit autrefois. Des Allemands ont affecté de celer, ignorer et ne plus parler le françois. Ils ont diminué nos auteurs et nos usages. Quelques François ont trouvé de bon air de les imiter. On a vu, dans quelques maisons surtout opulentes, la table, les vins allemands, le gros jeu, les grands soupers et les grands diners prendre la place de la sobriété et de la simplicité françoise. Le goût des titres que l'on ignoroit presque dans la colonie a gagné. On n'a plus été monsieur et madame mais M. le conseiller, Mme la conseillère, à la manière allemande, où il y a peu de noms qui osent paraitre nud et sans la queue trainante d'une longue titulature. Je trouve que l'esprit et le caractère françois commence à se perdre un peu plus que je ne le voudrois, en étant fort amoureux peut-être par habitude et par préjugé.

8. — *Le caractère des réfugiés s'est-il corrompu ou amélioré ?*

Voici ce qui me vient dans l'esprit sur cette question scabreuse et difficile.

1° Dans certaines choses les réfugiés me paraissent être demeurés ce qu'ils étoient. Ils sont portés à la bienfaisance, comme leurs pères, ils prennent intérêt les uns aux autres et à ce qui les concerne tous. Ils ont de la chaleur dans l'âme et dans l'action pour faire le bien. Une voix

unanime leur attribue ce caractère dominant et ils se soutiennent à cet égard. Généralement parlant, ils sont encore sobres et économes. Ils l'ont été dans les premiers tems à un point presque incroyable.

2° Mais il y a des choses par rapport auxquelles ils ont dégénéré, et la simplicité des mœurs est de ce nombre. L'esprit du siècle a gagné parmi eux, comme parmi tout le monde, et si la nation allemande n'eut pas fait à même progrès, les François seroient aussi remarquables par leur extérieur qu'ils l'ont été autrefois par leur extrême simplicité.

La colonie a participé à l'effet du relâchement général quant aux principes religieux. Il y avoit dans la colonie, et cet esprit s'est soutenu très longtemps[1], une étonnante régularité pour les dévotions publiques, domestiques et privées. On lisait l'Écriture sainte dans toutes les maisons le plus régulièrement. Chaque famille avoit une petite bibliothèque de livres de religion, dont on faisoit un usage presque continuel. Les églises étoient fréquentées de tous (et), le dimanche et même les jours sur semaine. Les pasteurs étoient plus considérés, la discipline des mœurs plus respectée et il résultait de tout cela une très bonne influence morale.

Le seul article de la désertion des églises a une terrible influence par a diminution sensible des charités. Tel dimanche, où, avant cette époque, on recueillait dans une église 30 à 40 risdales, n'en donne pas la moitié ou le tiers. Nos gens ont lu Voltaire et l'ont mis, dans quelques maisons, à la place de l'honnête bibliothèque ascétique de leurs pères, et Voltaire pris tout entier n'enseignera jamais rien de bon à personne.

Les déclamations vagues contre les prêtres font aussi beaucoup de mal. Nous avons des gens qui ne distinguent pas les honnêtes officiers de morale de l'Église protestante de Grégoire VII et des prélats ambitieux et politiques de l'Église romaine. Ils se défient de conducteurs qu'ils disent armés et secondés.

Pardon, monsieur l'abbé, mais les fausses idées de liberté, d'indépendance, de tyranie des rois et des gouvernemens, que bien des gens prennent dans plusieurs ouvrages modernes, leur brouillent la cervelle, au point que toute subordination civile et ecclésiastique en souffrent. Des gens, trop heureux quand ils peuvent être conduits, veulent se conduire et conduire à leur gré, et il résulte de cela de grandes confusions. Tout cela s'est glissé dans le petit troupeau, comme partout ailleurs, et il n'en résulte pas grand avantage. La tolérance si belle, si bonne, si respectable, si chrétienne, est aussi dans plusieurs indifférence, défaut de tout principe et de tout sentiment fixe, disposition à tout faire et à tout être indifféremment. Ces causes générales ont influé sur nous aussi.

1. On lit, en marge : « V. *Mémoire à l'occasion du jubilé de l'Église françoise.* »

3° Peut être y a-t-il quelques articles où l'on a gagné. Il y avoit dans le commencement du Refuge des rivalités, plus de médisances occasionnées par des jalousies de province, d'état et de condition. Les Messins et les Languedociens ne s'aimaient pas autant que je l'ai oui raconter. On se rencontrait et s'entrechoquait quelquefois dans la recherche des mêmes avantages.

9. — *Quel est sous tous ces points de vue l'état actuel de la colonie?*

Monsieur l'abbé pourra l'inférer des données précédentes, et encor mieux de ce qu'il est en cours d'en voir lui-même. On peut dire que la colonie, dont le centre est à Berlin, est encore belle et florissante. Elle n'a jamais eu d'aussi beaux établissemens. Son collège, son hopital, sa maison d'orphelins, bien rentés, deux écoles de charité, l'une pour les garçons l'autre pour les filles, a la[quelle] vont plus de deux cens enfans, un séminaire de théologie, une pépinière de chantres et maitres d'écoles, etc. Le clergé est composé d'hommes éclairés, sages et honnêtes. Il y a des gens de letres très estimables de la colonie; douze académiciens sont membres de notre Église; des maisons commerçantes, qui font de grandes affaires, plusieurs fabriques de soye, de gase, de laine, beaucoup d'orfèvres et de jouailliers. La colonie est chérie du roi, qui la comble de bien, et jouit de l'estime de la nation et d'une très bonne réputation de l'étranger, où on la cite pour modèle d'une bonne administration pour les pauvres.

Dénombrement des François dans les villes de la Marche Électorale, l'année 1779[1].

Berlin	5.209	*Report*	5.827
Potsdam	163	Prenzlow	360
Brandebourg	119	Schwedt	185
Cremmen	1	Strasbourg	368
Ruppin	4	Vierraden	17
Charlottenbourg	1	Stendal	209
Francfort-sur-l'Oder	127	Salzwedel	1
Furstenvelde	1	Kyritz	1
Müncheberg	21	Havelberg	2
Bucholz	1	Lenzen	6
Angermünde	180	Wittstock	2
A reporter	5.827	Total	6.978

Dans une autre liste je trouve 7,059, et la remarque que, l'année 1756, le nombre total dans ces villes étoit 8,687. Les femmes et les enfants y sont compris[2]. BUSCHING.

Berlin, ce 19 juin 1782.

1. A Monsieur l'abbé Raynal (Bibl. nat., fonds français 6432, pp. 137-172).
2. M. Ed. Muret ne parle pas de ce dénombrement, dans le tableau qu'il a

MÉLANGES

LES REPRÉSENTATIONS DE LA TRAGÉDIE DE CHARLES IX DE MARIE-JOSEPH CHÉNIER, à Paris, en 1 789

Pendant que la question de la liberté de conscience et de culte donnait lieu, dans l'Assemblée nationale, à ces discussions dont le *Bulletin* vient de retracer l'histoire (p. 561), elle était portée devant le public à l'occasion des représentations du *Charles IX* de M. J. Chénier. Cet épisode des commencements de notre Révolution me paraît digne de quelque attention. Sans chercher dans les journaux du temps la trace des débats passionnés qui le signalèrent, on trouve d'intéressantes indications dans le volume de 262 pages imprimé en 1790, sous ce titre : *Charles IX ou l'Ecole des rois, tragédie par Marie Joseph de Chénier*. La pièce, qui n'y occupe que cent pages, est précédée et suivie de divers documents, discours, adresses, lettres, épîtres en vers.

Chénier s'essayait à créer un genre nouveau, la « tragédie nationale », il y débutait en portant sur la scène la Saint-Barthélemy. C'était sans doute l'esprit de la Révolution qui lui avait suggéré cette idée et dicté ce choix, ce n'était pas la Révolution elle-même. « J'ai conçu, dit-il, j'ai exécuté, avant la Révolution, une tragédie que la Révolution pouvait seule faire représenter ». En effet cette tragédie était déjà prête dans la première moitié de 1788 ; elle avait même été reçue à la Comédie française. Il faut croire que des ordres supérieurs en avaient interdit la représentation.

Mais après le 14 juillet 1789, elle fut, dit Chénier, demandée par

dressé du nombre de réfugiés dont se composaient, à différentes dates, les colonies du Brandebourg (*Geschichte der Französischen Kolonie*, p. 313-314). Les chiffres, que donne ici Busching, offrent donc un grand intérêt ; ils présentent avec ceux rapportés par M. Muret, pour les années 1703 et 1795, des différences assez sensibles. Il nous suffira d'en citer deux ou trois exemples. D'après M. Muret, Berlin aurait possédé, en 1703, 5,689 descendants de réfugiés, et 5,400, en 1795. Il n'y en aurait eu que 5,209, en 1779. A Potsdam la colonie se composait, en 1795, de 141 personnes seulement ; il y en avait 163, en 1779. Pour Angermünde le dénombrement de 1779 donne le chiffre de 180, tandis que ceux de 1703 et 1795 s'arrêtent aux chiffres de 114 et 144.

le public. Et, afin de complaire à « quelques membres de ce public », l'auteur prononça, le 23 août, un discours « devant MM. les représentants de la Commune », pour les prier de désigner quelques personnes chargées d'entendre la lecture de la tragédie et de donner leur avis. Il écrivit aussi une « adresse aux soixante districts de Paris » pour défendre son œuvre contre les attaques dont elle était l'objet. Car, si elle avait des partisans, elle avait aussi des détracteurs. Chénier rencontra une opposition très vive. La première représentation ne put avoir lieu que le 4 novembre ; et, la veille encore, un certain Poujaut, « Cicéron Poujaut » vint, à la tête d'une députation du district des Carmes, haranguer la commune de Paris, pour obtenir la suppression de la pièce, et inviter les comédiens à refuser de la jouer.

Il y eut même une cabale organisée pour la faire tomber en sifflant, en effrayant les acteurs. On menaçait de décharger des pistolets sur Mme Vestris qui devait représenter Catherine de Médicis, sur Saint-Prix qui devait jouer le rôle du cardinal de Lorraine. L'auteur lui-même était voué à la mort.

Et, devant la Commune, en très mauvais français,
Poujaut, la veille du succès,
Me dénonçait comme hérétique...
Le soir, le lendemain, vingt lettres anonymes
M'annonçaient un assassinat.
J'allais être égorgé; mes vers étaient des crimes.

Le succès de la première représentation déjoua ces manœuvres. Au 4e acte, un des spectateurs, M. Maumené, négociant, dit tout haut : « Cette pièce devrait être appelée l'*Ecole des rois* ». — De là le sous-titre adopté par l'auteur. Mais l'hostilité ne tarda pas à reparaître. On a prétendu que le marquis de Favras (pendu plus tard mais non pour ce motif) avait dépensé dix-huit ou vingt mille livres, pour faire manquer la troisième représentation. Chénier nous a conservé les noms de quelques-uns de ses détracteurs, Gautier, Charnois, en « profitant de l'occasion pour apprendre à l'Europe que ces Messieurs barbouillaient du papier à Paris. » Il joint à ces noms celui de Suard qui était autre chose qu'un barbouilleur de papier.

Que reprochait-on à Chénier? Le genre nouveau qu'il inaugurait? Il ne le paraît pas. C'est plutôt le sujet qui motivait les récrimina-

tions. On reprochait au poète le rôle odieux qu'il faisait jouer à un roi de France, à un prêtre éminent. La bénédiction que le cardinal de Lorraine donne, à la fin du quatrième acte, aux meurtriers prêts à se baigner dans le sang, excitait l'indignation. Mais ce double reproche, qui venait sans nul doute des adversaires de la Révolution, paraissait peu sérieux; l'auteur y répondait sans trop s'en émouvoir.

Un troisième reproche, qui pouvait émaner de fauteurs de la Révolution, lui était plus sensible : il avait mis au jour la honte de la nation. Aussi fait-il des efforts réitérés pour s'en disculper. Il nie que la Saint-Barthélemy soit le crime de la nation; il en rejette toute la responsabilité sur le roi, la reine-mère, le cardinal de Lorraine, etc. Néanmoins, obligé d'admettre l'hypothèse que la nation soit coupable, il prétend que la génération de 1789 étant étrangère aux actes accomplis en 1572, il ne peut être accusé de déshonorer la nation. Contraint d'aller plus loin et d'admettre que les passions iolentes dont la Saint-Barthélemy fut la conséquence, n'ont pas entièrement disparu, bien que très amorties, ou pourraient de nouveau se donner libre carrière, il revendique pour le poète tragique le droit d'éclairer ses contemporains et de dénoncer leurs torts. Ce droit, il l'exerça quelques années plus tard; car, lorsqu'il écrivait *Caïus Gracchus*, qui donna lieu à une manifestation significative, *Fénelon* et surtout *Timoléon*, dont le comité de Salut public interdit la représentation et ordonna la suppression, que faisait-il, sinon stigmatiser les atrocités de l'heure présente, qui pouvaient, selon la diversité des appréciations, être considérées comme le crime de quelques forcenés ou comme le crime de la nation?

Je n'ai pas à rechercher si c'est aux gouvernants ou aux gouvernés que remonte, en dernière analyse, la responsabilité des fautes et des crimes dont les peuples ont à supporter les conséquences, ou dans quelle proportion on doit partager cette responsabilité entre les uns et les autres. Je veux seulement insister sur le rôle que le souvenir du massacre du 24 août 1572 a joué au début de la Révolution. C'est en l'invoquant, en annonçant une Saint-Barthélemy... de patriotes, que Desmoulins fait son célèbre appel aux armes du 12 juillet qui aboutira à la prise de la Bastille. C'est en évoquant le même souvenir, en montrant la fameuse fenêtre du Louvre, que, neuf mois plus tard, Mirabeau fait tomber une proposition dangereuse pour la liberté de conscience. Entre deux, c'est en portant ce

drame sur la scène qu'un poète enthousiaste travaille à l'éducation politique de la nation.

Il est à noter que la question même de la liberté de conscience et de culte n'a qu'une très faible part dans cet épisode des représentations de *Charles IX*. Elle n'y fut pas traitée *ex professo*, ce dont nous ne sommes pas étonné ; il ne paraît même pas qu'elle y ait été traitée incidemment. Elle était au fond du débat, on l'y laissa sans chercher à l'en tirer. C'était affaire à ceux qui sauraient la trouver de l'y découvrir. La Saint-Barthélemy servit seulement de texte et comme de champ de bataille aux révolutionnaires et aux contre-révolutionnaires, ou aux partis secondaires des deux camps opposés. Le massacre de 1572 était devenu comme le symbole le plus clair et le plus saisissant de la tyrannie, et on l'invoquait pour faire haïr le despotisme et chérir la liberté. Voilà ce qu'a fait l'ancien régime, disaient ceux qui poussaient à sa destruction; voilà le crime des prêtres et des rois. — Et parmi ceux qui, avec plus ou moins de sincérité ou de lumière, répondaient à ces attaques violentes contre les hommes et les choses du passé, il s'en trouvait pour dire : Ce crime est celui de la nation.

LÉON FEER.

BIBLIOGRAPHIE

LA RÉVOLTE DES CAMISARDS JUSTIFIÉE[1]. — LE MARÉCHAL DE MONTREVEL, QUELQUES LETTRES INÉDITES 1704-1705[2]. — LA GUERRE DES FARINES ET LES PASTEURS DE NIMES ET DU BAS-LANGUEDOC, 1775[3], par CHARLES DARDIER, et NOTES SUR L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME DANS LE MIDI DE LA FRANCE.

La première de ces trois brochures a paru au commencement de cette année. Hâtons-nous donc de la recommander à ceux qui ne se seraient pas empressés de se la procurer. Elle a été provoquée par une découverte bibliographique : M. Dardier avait remarqué, dans

1. *Etude de bibliographie et d'histoire*, 40 p. in-12, 1889, se vend au profit de l'Union des catéchumènes de la rue Titus, 1.

2. Nîmes, Chastanier, 46 p. in-8°, 1889.

3. Nîmes, *Ibidem*, 23 p. in-8°.

l'*Apologie des Protestants du Royaume de France sur leurs Assemblées*, *Au Désert*, 1745 (46 p. in-8°), une différence entre les caractères d'imprimerie des pages 35 et 36 et ceux des autres pages. En comparant ce feuillet avec le brouillon original de la brochure, il trouva qu'on y avait modifié une phrase par laquelle A. Court avait cru devoir blâmer sévèrement la révolte des Camisards[1]. Ce changement et le *carton* qui en résulta furent motivés par un échange d'observations entre les amis anglais et suisses des protestants français. Les premiers trouvaient la phrase primitive injuste et les derniers craignaient que l'*Apologie* elle-même parût inopportune. La suppression de toute allusion directe à la révolte des Cévennes les mit d'accord. Cette intéressante dissertation bibliographique amène M. Dardier à examiner à son tour la question de la légitimité de cette mémorable et sanglante révolte. Il n'a pas de peine à prouver par des faits nombreux et précis, que si jamais un soulèvement fut légitime, ce fut celui-là. Et il réfute ainsi, point par point, avec autant de science que de logique, l'opinion contraire émise il y a deux ans par M. Marius Tallon et combattue ici même (*Bull.* 1887, 414), lorsque nous avons rendu compte de son *Fragment de la guerre des Camisards*[2].

Les historiens qui s'évertuent à faire passer pour des monstres ces exaltés de la foi et de la souffrance, feront bien aussi de lire le travail de M. Dardier sur le *Maréchal de Montrevel* qui fut le plus impitoyable et le plus maladroit de leurs adversaires. Il y verront comment ses propres coreligionnaires jugeaient la moralité et l'habileté de ce « galant » hommme. Et ils comprendront peut-être qu'il est au moins imprudent de ne déverser le blâme que sur ses victimes.

La *guerre des farines*, ou émeute provoquée à Paris en avril-mai 1775 par les mesures de Turgot sur la libre circulation des grains, décida ce ministre à envoyer une instruction préventive sous forme de circulaire, à tous les ecclésiastiques du royaume. Et, fait absolument nouveau et significatif, il mit au nombre de ces ecclésiastiques,

1. Voici, d'après mon exemplaire *qui n'a pas le carton*, cette phrase : « Nous détestons toute rebellion et toute révolte, et celle qu'on vit au commencement du siècle, dans une des Provinces du Royaume, *excite encore toute notre horreur, et notre indignation.* » L'exemplaire de la Bibliothèque de la Société a le carton.

2. Privas, 1887, 105 p. in-8°.

les pasteurs du désert en faveur desquels d'ailleurs, depuis longtemps déjà, il avait réclamé la liberté religieuse. En 1775 donc, pour la première fois, le gouvernement français entra officiellement en relation avec les ministres du culte proscrit et daigna ainsi reconnaître implicitement son existence. Tel est le point d'histoire, inconnu jusqu'ici, que M. Dardier met en lumière avec sa clarté et sa compétence habituelles. Les pièces inédites qu'il publie à ce propos méritent de prendre place dans la série des faits qui annonçaient et préparaient 1787 et 1789.

P. S. Les travailleurs me sauront gré de transcrire ici quelques notes bibliographiques recueillies çà et là et toutes relatives à notre histoire dans le midi de la France. Citons d'abord cinq articles du *Foyer Protestant* (15 juill. 1887 1er janv., 15 mai 1888. 1er nov., 1er déc. 1889), dont trois de M. Dardier : 1° Des détails sur l'obstination des nouveaux-convertis de *Saint-Martial en Cévennes,* sur le Liron, en 1738 et 1754, localité entièrement catholique aujourd'hui. 2° La réimpression de la relation des papiers Court, d'après François Coste (n° 17, t. 1, 343-368, janvier 1747) sur le *Massacre de Vernoux* (12 déc. 1745). 3° Des extraits du livre de raison du notaire Borelly sur l'*Entrée des dragons, la fermeture du temple et l'arrivée du duc de Noailles à Nîmes* (1683-85). 4° D'intéressants détails sur *le Camisard Castanet à Genève* (nov. 1704). 5° Des extraits des registres de la vénérable compagnie sur l'*Accueil fait à Genève aux galériens protestants libérés* (1713-1747). — Dans *le Huguenot des Cévennes* (1er août 1889), M. Marchand a publié *le Procès d'un pasteur de Quissac, Etienne Molles,* en 1682. — *L'Église libre* des 2 et 30 août 1889 renferme, de M. Frank Puaux, une lettre de Louvois à Bâville (7 août 1689) ordonnant d'envoyer aux galères « *le nommé Merlet prédicant qui est revenu des îles de la Martinique depuis* 2 *mois,* — et des notes de M. F. Teissier sur des registres d'état civil protestant et de consistoire, du Vivarais : *Châteauneuf, Saint-Barthélemy-le-Pin* (1672, 1681-83) ; *Gluiras* (1669, 1673-78, 1680-83) ; *Le Gua Issamolenc* et *Ajou* (1662-83) ; *les Vans* (consistoire 1660-84) ; *Marcols* et *Saint-Julien d'Orcival* (1659-63, 1669, 1671, 1675-83) ; *Saint-Pierreville* (1669-81) ; *Saint-Sauveur-en-Boutière* et *Serres* (1662-83).

— La *Revue du Midi,* sept. 1887 et avril 1888 a imprimé, de

M. G. Charvet, le *Livre de raison de Henri Dumas, bourgeois d'Alais* (1685-1729), et de M. C. Ferry, *Une page de l'histoire d'Uzès* (1628-1629). — Dans le *Bulletin d'histoire ecclésiastique... de Valence* (1885), a paru l'*Histoire du cardinal le Camus*, par l'abbé Bellet (tirage à part, Paris, Picard, 1886, XX-416-84 p.) qui prétend que ce cardinal ne voulait que des conversions libres. Et plus récemment (mars-août 1889) la même revue publiait un article du curé Chenivesse qui voudrait bien prouver qu'*Olivier de Serres* a trempé dans les *massacres du* 2 *mars* 1573 *à Villeneuve-de-Berg*. La *Revue des questions historiques* (1[er] oct. 1889) s'est empressée de reproduire cet article sans le rendre par là plus probant. — Notre collaborateur, M. D. Benoît a inséré dans la *Revue chrétienne* du 1[er] sept. 1889 une intéressante étude sur *Martin Tachard, un pasteur-martyr du* XVI[e] *siècle*. — On cite aussi, comme ayant paru dans *La Controverse et le Contemporain* (1888) un travail de l'abbé Douais : *Capucins et Huguenots dans le Languedoc sous Henri IV, Louis XIII et Louis XIV* (Lyon, Vitte 55 p. in-8°); — dans la *Revue du Lyonnais* (1888), une notice de M[e] H. Vaschalde sur les *de Serres d'Annonay;* — dans la *Revue de l'Agenais* (1887-88) un travail de M[e] Tholin sur *La ville d'Agen pendant les guerres de religion du* XVI[e] *siècle;* — dans la *Revue historique du Tarn* (1886, sept.-déc.), les *Mémoires du chanoine Blouin sur les troubles survenus à Gaillac au milieu du* XVI[e] *siècle*, dont on fera bien de rapprocher le document que M[e] F. Teissier publie plus haut, p. 628; — et dans le recueil de l'*Académie des sciences...* de *Tarn-et-Garonne* (2[e] série, t. I, 1885, Montauban 1886), un article de Fr. Monzies sur *Une sédition à Montauban* en 1559, (d'après les délibérations consulaires)[1].

N. WEISS.

LA RÉFORME A SAINT-GILLES-SUR-VIE, AUX XVI[e] ET XVII[e] SIÈCLES, par L'ABBÉ PONTDEVIE[2]. — HISTOIRE DE L'ÉGLISE REFORMÉE DE LAVAL AU XVII[e] SIÈCLE (1600-1686), par ANDRÉ JOUBERT[3].

Ces deux monographies ont été écrites par des catholiques, mais

1. J'ai vu citer aussi I. de Perès, *Chronique d'Isaac de Perès* (1554-1611), Agen, Lamy 1883, in-8 de 268 p., qui intéresse *Nérac*, et Olier, *Histoire des guerres de religion en Gévaudan*, Saint-Chély, Olier.

2. Luçon, Veuve Bideaux et fils, 1887, 39 pages in-8.

3. Laval, Moreau, Paris, Lechevalier, 1889, 141 pages in-8, tiré à 50 exemplaires.

elles ne se ressemblent guère. Dans la première on trouve des notes utiles, comme celle, par exemple, qui fournit le nom du premier pasteur de Talmond, *Mathurin Dureffe* (janvier 1562), et plusieurs autres qui nous renseignent sur les familles protestantes, les temples et cimetières de cette région peu connue du Poitou, sur le procès qui aboutit en 1665 à la démolition du temple de Saint-Gilles, sur le besoin qu'éprouvait Mgr de Barillon, évêque de Luçon, de joindre *la sévérité à la douceur*, pour convertir les réformés récalcitrants[1], etc. Mais tout cela est transcrit sans beaucoup d'ordre ni de correction, et entremêlé de phrases comme celles-ci :

« Qu'il est triste... de rencontrer parmi les premiers déserteurs de la vieille foi... de pauvres marins, eux qui devraient, au contraire, éprouver un noble orgueil d'obéir à saint Pierre, le petit patron de barque de Bethsaïda placé par le Fils de Dieu à la *barre* de son Eglise... Naturellement les insoumis au Pape sont devenus les révoltés contre le Roi, et les ennemis de l'Eglise, les fléaux de l'Etat. Les ruines, les incendies, le sang qui coule à flots, et, malheur plus digne de larmes, les âmes sans nombre entraînées à la damnation éternelle, tels sont, chez nous, les fruits du libre examen !... »

On comprend dès lors que si l'église catholique de Saint-Gilles a été détruite, en 1568, 1574 ou 1610 (l'auteur ne le sait au juste), elle ne peut l'avoir été que par les huguenots, bien que rien, absolument *rien* ne le prouve ; — qu'en épousant vers 1560 Perrette du Jardin, veuve de Guillaume Danyau, châtelain de Saint-Gilles, le protestant Julien de Mauclerc ait introduit *clandestinement* la Réforme dans cette localité ; — que Jérémie Borny, inhumé le 22 juillet 1686, à 98 ans, avait *dû* abjurer le protestantisme à l'article de la mort, par ce qu'au témoignage du curé Bossis, il avait « *donné des marques qu'il voulait mourir et de par avant estre instruit dans la foy de l'Eglise apostolique et romaine, si Dieu le laissait sur la terre !* »... etc. M. l'abbé Pontdevie ne contresignerait-il pas aujourd'hui encore la requête inédite, du XVIe siècle, que voici et que nous le prions de joindre à ses notes ?

« Plaise au Roy donner au cappitaine Francisque Vernier, en considération des services qu'il a faict à vostre couronne l'espace de vingt ans, la

1. Contrairement à l'assertion du P. Ingold dans ses *Archives de l'évêché de Luçon*, p. 6 et 7, comp. *Bulletin* XXXVI (1887), p. 272.

confiscation de tous les biens meubles et immeubles dont pouvoit joir cy-devant *Gabriel Bitaud*, de *Saint-Gilles sur Vye* en vostre pays de bas Poictou, lequel est *rebelle de Vostre majesté pour avoir servy de ministre en l'Eglise des hereticques* et adhéré à leurs entreprinses contre vostre dicte couronne[1]. »

M. A. Joubert qui n'est pas inconnu à nos lecteurs (voy. *Bull.* 1887, p. 270) a le bon goût de nous épargner les réflexions édifiantes de M. l'abbé. Pour donner une idée de ses recherches sur l'Eglise protestante de Laval recueillie d'abord au château de Poligny (commune de Bonchamp, canton de Laval-Est), puis dans celui de Terchant (commune de Saint-Cyr-le-Gravelais), nous ne pouvons mieux faire que de citer une partie de sa Préface :

« Les archives du chartrier de Thouars nous ont fourni la collection des lettres, si curieuses et si instructives, qui furent échangées, de 1606 à 1609, entre Thomas Duchemin, sieur de la Vauzelle, ancien de l'Église réformée et homme d'affaires des seigneurs de Laval, et Charlotte-Brabantine de Nassau, comtesse de Laval, duchesse de Thouars, veuve de Claude de la Trémoille.

« Dans cette correspondance inédite, Duchemin retrace la situation précaire des protestants de la région. Il sollicite le bienveillant appui de Madame de la Trémoille qui a donné tant de preuves de son dévouement à la cause du calvinisme. Il fait un tableau pittoresque des nombreuses difficultés que rencontrent ses coreligionnaires dans le recrutement de leurs ministres...

« Catherine de la Roussardière, dame de Poligny, veuve de messire René Duboys, sieur de Mayneuf, était alors à la tête du parti protestant de Laval, dont elle conserva la direction pendant de longues années. Elle multipliait ses utiles charités en faveur de ses coreligionnaires indigents, dont elle était le principal et le plus sûr appui. Elle céda le terrain nécessaire pour l'établissement du cimetière des calvinistes par un acte daté du 11 février 1609. Après elle, les Goyon de Marcé, vicomtes de Terchant, héritèrent de son influence et continuèrent à gérer les affaires des réformés jusqu'à leur dispersion définitive.

« Notre ouvrage contient en outre, la reproduction complète du texte inédit du registre qui relate les mariages, les baptêmes et les sépultures des protestants de Laval, de 1600 à 1683. Nous y avons joint des notes

1. Archives nationales L 428, n° 66, pièce non signée, ni datée, mais du XVI[e] siècle.

historiques, géographiques et biographiques sur les lieux et les personnages énumérés. Cet important registre, actuellement conservé au greffe du tribunal civil de Laval, renferme des indications précieuses sur les pasteurs, sur leurs mariages et leurs enfants, sur les gages qu'ils recevaient pour exercer leurs fonctions, sur les cimetières des réformés, sur les synodes tenus à Poligny, sur les familles nobles ou bourgeoises ainsi que sur les marchands et les artisans dont l'ensemble composait l'Eglise protestante de la région.

« Le dernier chapitre est spécialement consacré aux poursuites exercées, après la révocation de l'édit de Nantes, contre Pierre Demay, époux de Marie de Prouvère, « cy-devant ministre de l'Eglise prétendue réformée de Terchant, demeurant en sa maison de la Poterie, paroisse de Bruslatte », et contre d'autres nouveaux convertis, accusés de diverses contraventions aux défenses du roi. On doit saisir les biens de ceux qui ont quitté le ressort et mettre leurs enfants à l'hôpital général de Laval. Bientôt les abjurations se multiplient. Pierre Demay, sa femme et sa famille renoncent à l'hérésie et leur exemple est suivi par leurs coreligionnaires. Marie Huchet, servante du ministre, qui avait été renfermée à l'hôpital Saint-Louis, est mise en liberté...

« Des pièces justificatives, un appendice et une table générale des noms de personnes et de lieux complètent cet ouvrage. »

Nous ne chicanerons l'auteur que sur le *titre* de son livre. Il est moins une *histoire* qu'une analyse chronologique, détaillée et annotée, des documents énumérés dans cette préface. Puisque M. Joubert aime ce genre, qu'il complète son travail en dépouillant, dans les archives ecclésiastiques de la contrée, les pièces du XVIe siècle. A cette époque la Réforme semble avoir joué un rôle assez important à Laval[1] d'où sortit une de nos gloires, Ambroise Paré[2].

N. W.

DEUX TEXTES INÉDITS SUR LE MARTYR FRANÇOIS TOUZINEAU

ET NOTES SUR L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME EN POITOU

Les articles que notre collaborateur, M. C. Pascal, a consacrés ici

1. Voy. dans le livre de M. Joubert, la note 2 de la page 11, et *Bull. XXXVI*, (1887), p. 191.

2. On trouve aussi un chapitre sur la Réforme dans le Haut-Anjou dans un précédent ouvrage de M. Joubert : *Histoire de la baronnie de Craon, de 1382 à 1626*, VIII-600 p. in-8. Angers-Germain, Paris-Lechevalier, 1888.

même à cette victime de l'Église sous la croix, en janvier et avril dernier (*Bull.*, p. 43 et 209), ont provoqué dans une excellente feuille régionale, le *Bulletin évangélique de l'Ouest*, des recherches qui viennent d'aboutir à la découverte de deux textes aussi intéressants que précis. Nous les transcrivons d'après le n° du 7 décembre de ce journal :

« *Extraits du registre de l'Église paroissiale de Saint-Vivien de Breüillet*
« *Année* 1738. *Ad memoriam*

« François Touzineau, tisseran, âgé d'environ quarante ans, ancien catholique de la paroisse de Clion, dans ce diocèze, aiant renoncé à sa religion, et s'étant fait huguenot, s'érigea en ministre; tint plusieurs assemblées dans cette paroisse, depuis le 1er janvier de cette année, jusqu'au 27 de juillet suivant, jour auquel il fut pris, avec Faüre et Remigereau l'aîné tonnelier, fils illégitime de Félix Remigereau et d'Anne Mounier ancienne catholique et renégate, tous de cette paroisse; il fut conduit avec eux dans les prisons de la Rochelle par les ordres de M. de Barentin intendant de cette province, dans lesquelles ils demeurèrent jusques au 17 du mois de décembre de la même année 1738; jour auquel le dit Touzineau ateint et convaincu d'avoir tenu des assemblées, fut condamné á être pendu, et exécuté à La Rochelle. Les dits Faüre, pour avoir prêté sa maison pour y tenir des assemblées, et Remigereau [1], pour avoir assisté le dit Touzineau son beau-frère, lui avoir servi de lecteur, furent condamnés au bannissement pendant cinq ans.

« Le dit Touzineau dans le tems de ses assemblées, s'était fiancé à la Remigereau sœur du dit Remigereau. Une nommée Denyse Royer, aussi de cette paroisse, avait été emprisonnée avec eux, pour avoir prêté sa maison audit Touzineau pour y tenir ses assemblées, elle est encore en prison aujourd'hui[2], qu'on écrit cecy à Breüillet, le 28 du mois de décembre 1738.

« MICHEL, *curé de Breüillet.* »

« *Année* 1739,

« Le vingt-cinquième jour du même mois de mars mille sept cens trente-neuf, a été batisé par moi soussigné, Touzineau né d'hier, fils illégitime de feü François Touzineau, ancien catholique, tisserand, de la paroisse

1. Remigereau ne fut pas banni, il n'y eut que Faüre. Remigereau est né le d'août 1716.

2. Elle fut renvoiée icy quelques mois après, étant tombée malade dans la prison, elle se confessa, et même communia pour se tirer d'affaire, elle vint icy à l'Église durant quelques tems; mais elle quitta, son libertinage l'emporta sur ses promesses, tout ce qu'elle avait fait n'étant que pure hypocrisie.

de Clion, dans ce diocèze, lequel s'étant perverti, et érigé en ministre huguenot, tenant des assemblées, prêchant; fut pris icy le vingt-sept de juillet mille sept cens trente-huit, et conduit à la Rochelle, où il fut pendu le seize[1] du mois de décembre de la même année, et de Madeleine Remigereau de cette paroisse, du Bourg; son parein a été Jean Pallissier et sa mareine Marie-Anne Pallissier sa sœur, tous deux anciens catholiques, aussi de cette paroisse; présente Marie Viau, sage-femme de ladite paroisse; qui tous ont déclaré ne savoir signer, de ce enquis.

« MICHEL, *curé de Breüillet.*

« Pour copie conforme, le maire de Breüillet
« P. CHAILLÉ DENÉRÉ. »

Que de choses nouvelles et touchantes dans ces deux actes que nous sommes tout heureux d'avoir contribué à faire chercher et trouver! Ils nous apprennent d'abord que Touzineau était bien réellement un *ancien* catholique converti à l'Evangile au plus fort de la persécution, et non, comme on le pensait, un *nouveau converti*, redevenu protestant. Puis son âge, 40 ans et son lieu de naissance, Clion, sans doute, aux environs de Jonzac (Char.-Infér.[2]); on voit ensuite que l'ardent prosélyte, tisserand comme l'apôtre Paul, exerça son ministère dans la paroisse de Saint-Vivien de Breüillet seulement pendant les sept premiers mois de l'année 1738 dans les maisons de Faure et de Denyse Royer, sans doute anciens protestants, un tonnelier, Remigereau l'aîné, lui servant de lecteur. Pendant ce court ministère si promptement couronné par le martyre, le prédicant s'était marié avec Madeleine, la sœur de son lecteur. Le curé Michel écrit, il est vrai, seulement *fiancé*, mais nous savons qu'il n'admettait pas qu'on pût être *marié* ailleurs qu'à l'Eglise catholique; c'est aussi pour cela qu'il appelle *illégitimes* les enfants issus d'unions que cette dernière n'avait pas consacrées et, à propos de Denyse Royer, *libertinage*, le retour à une foi qu'elle ne parvenait pas à arracher de son cœur. Ainsi Touzineau, en gravissant l'échelle fatale, le 17 décembre 1738, sacrifiait résolument les premières joies de sa vie de famille à peine éclose. S'il avait con-

1. Erreur de mémoire, puisque dans l'acte précédent, il avait inscrit la date exacte du 17.

2. C'est bien *Clion*, paraît-il, qu'il faut lire, et non *Lion*, commune de Marnes, arrondissement de Parthenay.

senti à laisser entrevoir un regret, à laisser espérer un désaveu de son imprudente hardiesse, il aurait pu, trois mois plus tard, contempler, embrasser son premier-né. Il n'a pas reculé devant ce sacrifice! Et que ne dut pas éprouver sa veuve lorsque la sage-femme emporta cet enfant, unique héritage du martyr, dans l'Eglise qui avait fait condamner son mari et prétendait déshonorer ce fils!

Le même *Bulletin évangélique de l'Ouest*, auquel nous venons d'emprunter ces renseignements inédits, a déjà antérieurement publié plusieurs notices dont voici le relevé : Le 2 janvier 1886, sur une vieille famille protestante de *Mouchamps*, la famille *Fumoleau*, au hameau de *la Boulaie* (1696-1770); — les 6, 20 août et 1er octobre 1887, d'intéressants détails sur une chaire et une table de communion, en usage pour les cultes du désert (à *la Couarde*, et chez M. Henri Bastard, de la Jarne); — le 3 déc. 1887, le testament de *Daniel Majou*, sieur *de la Morinière* (1650); — le 5 mai 1888, une lettre, datée de Marennes, 10 déc. 1681, sur l'emprisonnement du pasteur *Locquet*; — le 19 mai 1888, l'acte de baptême à Mouchamps, par M. P. Blanchard, vicaire, « en conséquence des ordres de M. l'intendant », de *Marie-Anne*, née le 15 août 1746, « de l'adouage de Pierre *Levraud* et de feu Perrine Naulin, huguenots du village de la Tranchelandière »; — le 6 octobre 1888, une complainte sur la mort de M. *Roussel*; le 3 nov. 1888, le texte du jugement qui condamne *Elie Vivien*, prédicant, *Louis André* et *Jean Blays*, ses complices, à l'amende honorable, à la Rochelle, 1er avril 1746, et une chanson spirituelle, la *complainte de Fonquerré;* — le 5 janvier 1889, une autre *Complainte des pauvres fidèles dans l'affliction.*

Plusieurs de ces pièces, publiées par nos collaborateurs MM. de Richemond et Th. Maillard, ont été reproduites par M. Élisée Tillet dans sa thèse soutenue à la Faculté de théologie protestante de Paris, le 15 nov. 1889, sur *les Églises du Poitou, de la Révocation de l'édit de Nantes à l'édit de Tolérance* (Sainte-Foy, impr. G. Roche 80 p. in-8°), où l'on trouve d'autres textes inédits, malheureusement présentés avec trop peu de clarté et d'ordre. — On peut aussi citer, dans la *Revue historique de l'Ouest*, 1887, n° 4, l'*Eglise de Brisay pendant la Réforme;* dans la *Revue poitevine et saintongeaise*, 1888, n° 5, une note intéressante de M. P. Cappon, sur le pasteur

Pierre Boissatrant; — et dans la *Charente-Inférieure*, du 6 avril 1889, un article sur les paraboles et fables de *César de Missy* (2 juin 1703 — 20 août 1775)[1]. — Signalons enfin une courte, mais curieuse plaquette de M. H. Clouzot (6 pages, s. l. n. d.) : *Un poète satirique à Melle au XVIIIe siècle.* Il s'agit de *Pierre Primault*, maître de lettres latines, qui ridiculisa le despotique triumvirat des frères Houlier dans une rare *Satyre dédiée à Mme de la Bazinière* (in-4° de 22 p., 1648).

N. Weiss.

SÉANCES DU COMITÉ

12 *novembre* 1889

Assistent à la séance, sous la présidence de M. le baron F. de Schickler, MM. G. Bonet-Maury, O. Douen, J. Gaufrès, F. Kuhn, F. Lichtenberger, W. Martin et A. Viguié.

Communications. — Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, M. le président met le Comité au courant des démarches et formalités multiples occasionnées par le legs Walbaum. Le Comité estime qu'il faut accepter formellement ce legs (de 500 francs payables après le décès de Mme Ve Walbaum) en vertu de la reconnaissance d'utilité publique accordée à la Société le 13 juillet 1870, et prie son président de faire faire toutes les démarches requises. — M. de Schickler parle ensuite des recherches historiques qu'il vient de faire récemment à Genève ; il rend hommage à l'extrême complaisance qu'à cette occasion M. Th. Dufour, directeur de la bibliothèque, a bien voulu lui témoigner, et regrette vivement que la distance nous empêche de puiser plus souvent dans l'énorme quantité de pièces inédites sur notre histoire, qui se trouvent dans ce dépôt ainsi que dans les archives de la vénérable Compagnie. — Le Comité prend ensuite connaissance, avec des marques d'une vive gratitude, de cet extrait d'une lettre de M. Ernest Strœhlin, gendre de feu M. Bordier, datée de Champel près Genève, 8 nov. 1889 :

« Monsieur et cher président,

« Les paroles si élevées, si cordiales et si vraies que vous avez consacrées à la mémoire de notre bien aimé père, nous ont été droit au cœur et nous sommes heureux de vous en exprimer notre sincère gratitude. La cruelle maladie dont il a si longtemps souffert ne lui a pas permis de

1. On trouvera aussi quelques faits et lettres inédits sur la Réforme dans ces contrées, au XVIe siècle, dans notre *Chambre ardente*. Voy. aux annonces.

laisser un témoignagne direct de sa sympathie pour la Société d'histoire du Protestantisme français, mais nous sommes certains, ma femme et moi, d'agir conformément à son esprit en vous priant d'accepter la somme de 1,000 francs en sa faveur et en souvenir de celui qui l'a si tendrement aimée et si fidèlement servie jusqu'au complet épuisement de ses forces. Puisse Dieu lui susciter de nombreux et aussi dévoués continuateurs... »

Bulletin. — M. Weiss lit le sommaire du numéro sous presse et demande s'il ne conviendrait pas d'y mettre sa lecture sur *la proclamation de la liberté de conscience à Versailles* 22-23 *août* 1789. Accordé. — M. J. Bonnet a envoyé un article nécrologique qui paraîtra en décembre. — Parmi les articles qui paraîtront prochainement on peut citer une excellente étude sur *les derniers jours de l'Église réformée de Vassy au XVIIe siècle;* une autre sur *Vauban, Fénelon et le duc de Chevreuse sur la tolérance et le rappel des huguenots;* de nouvelles listes de noms à ajouter à celles des *galériens* et des *prisonnières de la tour de Constance;* des pièces inédites sur *les origines de la Réforme en France*, sur la *Saint-Barthélemy*, le *protestantisme en Champagne*, etc. — Le journal *La Liberté*, ayant rendu compte d'un article de M. de la Ferrière sur *la vraie abbesse de Jouarre* (dans la *Nouvelle revue* du 1er oct. 1889), d'une manière injurieuse pour la mémoire si hautement respectée de Charlotte de Bourbon, M. le président l'a prié, par lettre, de bien vouloir désavouer ce travestissement de la vérité historique.

Bibliothèque. — Elle a reçu, de M. C. Ribard, le *Livre de raison et mémoires de Pierre Lézan, ancien de l'Église réformée de Saint-Hippolyte-du-Fort* en 1685, dont le *Bulletin* publiera peut-être des extraits; — de M. F. Teissier, des *Extraits d'un registre des délibérations du Consistoire de Meyrueis* (Lozère, 1681-85). — Parmi les livres on peut citer, venant de M. C. Ribard : *J. Calvini prælectiones in librum prophetiarum Danielis*, Genève 1561 et *Commentarium in Acta Apostolorum libri duo*, Crespin 1560, exemplaire ayant appartenu à Nicolas Colladon et couvert par lui de notes marginales (*Sum Nicolai Colladonii ecclesiæ Genevensis ministri, ab anno* 1553 *Maii die VI^a^ ad annum* 1571 *septembris diem decimum, theologiæ autem professoris Lausannæ* 1572 *Januarii XVII*).

NÉCROLOGIE

M. F. Rossignol.

Les journaux ont annoncé la mort, survenue le 10 septembre, à l'âge de 60 ans, d'un ancien diacre de l'Église réformée de Paris, M. *Ferdinand Rossignol*, officier de l'instruction publique et chevalier

de la Légion d'honneur, devenu directeur de la comptabilité au chemin de fer de ceinture et régisseur du contrôle répartiteur des chemins de fer. Fils de ses œuvres, M. Rossignol s'intéressait activement à tout ce qui touchait à la diffusion de l'enseignement, sociétés de travail, philotechniques, bibliothèques populaires, etc. En 1863 environ il avait publié pour ces dernières un essai de vulgarisation de notre histoire du protestantisme français, sous le titre de : *Portraits-biographies. Les Protestants illustres*, quatre volumes in-12 de 209, 246, 217 et 237 pages, contenant quarante courtes biographies accompagnées de portraits. Elles ont répandu des notions exactes sur notre histoire dans des milieux où ne pénétrait pas la *France protestante*. M. R. a plusieurs fois aussi contribué à enrichir notre Bibliothèque.

N. W.

MM. les pasteurs Cazalet et Berthe.

Notre Société voit disparaître l'un après l'autre ses plus anciens membres, et ses deuils se confondent avec ceux des Eglises réformées. Elle doit un hommage au pasteur Jules Cazalet, décédé le 2 septembre, à l'âge de 65 ans, après un ministère de quarante années, qui n'a pas été sans fruits à Damazan, à Lyon et à Nîmes. Enfant du réveil, disciple d'Adolphe Monod et de Vinet, Jules Cazalet joignait à la ferveur des croyances les vertus les plus aimables. Son extrême modestie voilait presque ses mérites. « Ceux qui l'ont connu de près, savent, a dit M. Recolin, son ami de tous les temps, qu'il possédait une culture intellectuelle solide, un goût littéraire très fin et très sûr, et par-dessus tout un goût passionné pour les bons livres. » Notre *Bulletin* occupait une place d'honneur dans sa bibliothèque à côté des meilleures éditions des classiques protestants et des solitaires de Port-Royal. Préposé aux archives du Consistoire de Nîmes, il en avait rédigé le catalogue avec l'exactitude qu'il mettait à tout, et le bel exemplaire copié de sa main, pour être offert à la Bibliothèque du Protestantisme français, est un précieux souvenir de l'ami qui applaudit à nos premiers travaux et dont nous sentons vivement la perte.

Né dans un hameau des Cévennes, Jules Cazalet gardait le pur esprit de la Réforme qui revivait, avec des allures plus militantes, dans le pasteur Elie Berthe président du Consistoire de Brest, décédé à Morlaix, le 30 septembre dernier, dans sa soixante-douzième année. Les Eglises de Luneray, de Troyes et de Brest conserveront un profond souvenir du pasteur qui leur consacra le meilleur de sa vie. Notre Société n'oubliera pas le zélé correspondant dont les lettres sont venues plus d'une fois l'encourager dans les jours difficiles. Plusieurs communications attestent l'intérêt qu'il prenait à nos travaux (*Bull.*, t. XV, p. 108; XVII, p. 113; XXX, p. 75). Avec

quel entrain il célébrait la Fête de la Réformation dans l'Eglise des Pithou comme dans la catholique Bretagne ! Son service funèbre a provoqué à Brest les témoignages les plus respectueux d'une population étrangère à notre culte. Ce n'est pas sans émotion que l'on a entendu l'hommage rendu par M. Réveillaud, rédacteur du *Signal*, au vaillant ministre qui fut son père pirituel, et dont on peut dire, comme du pasteur Cazalet : « Ils se reposent de leurs travaux et leurs œuvres les suivent[1]. »

Octobre 1889. J. B.

M. le comte J. Delaborde. — M. le pasteur É. Bersier.

Pourquoi faut-il que je sois appelé à enregistrer deux nouveaux deuils, aussi imprévus qu'accablants, pour notre Société déjà si éprouvée ! Elle a perdu presque le même jour (18 et 19 novembre) deux de ses membres les plus éminents, le comte Jules Delaborde, son vice-président vénéré, qui s'est pieusement éteint à Champittet-sous-Lausanne, à 83 ans, et M. le pasteur Eugène Bersier, mort subitement dans la plénitude de ses belles facultés et dans l'exercice du grand ministère qui demeure une des gloires de l'Eglise de Paris et du Protestantisme français tout entier. Sous l'impression d'une profonde douleur, je ne puis qu'esquisser ces deux nobles vies.

Né à Paris, le 13 janvier 1806, et fils d'un général distingué de l'Empire, Jules Delaborde participa, bien jeune encore, au réveil d'avant 1830, dans la généreuse phalange des Lutteroth, des Pressensé, des Hollard, et devenu avocat à la cour de cassation en 1836, y fut l'éloquent défenseur de la liberté religieuse sous la monarchie de Juillet et les premières années du second Empire. Ses *Mémoires* et *plaidoyers*, publiés en 1854, sont la proclamation des vrais principes alors si méconnus. Il n'abdiqua pas ces nobles préoccupations en passant dans la magistrature dont il possédait toutes les vertus. Il se sentit de bonne heure attiré vers l'histoire, et l'Hôpital, Coligny furent ses héros dans le drame du XVIe siècle qu'il se rendit promptement familier par l'étude des documents originaux. Il enrichit le *Bulletin* de nombreux articles consacrés à cette époque. On n'a pas oublié *Mme l'amirale de Coligny après la Saint-Barthélemy* (1867), *les Protestants à la cour de Saint-Germain* (1874) et la touchante monographie d'*Eléonore de Roye, princesse de Condé* (1876), que devait suivre *Gaspard de Coligny, amiral de France* (3 vol. in-8),

1. Voir les articles publiés dans le *Christianisme* du 19 septembre, dans l'*Église libre* du 25 octobre, et les *Paroles prononcées sur la tombe de Ph.-J. Cazalet, pasteur de l'Église Réformée de Nîmes*, par M. le pasteur Bahut, son collègue et son ami. Broch. in-8°, 1889.

œuvre magistrale par l'abondance des pièces inédites et leur judicieux emploi, qui fut couronnée par l'Académie française. Sur le soir d'une vie qui n'était pas sans gloire, M. Delaborde aurait pu s'accorder un repos bien mérité. Mais il avait à cœur de faire revivre dans une série de monographies les principaux membres d'une famille illustre entre toutes[1], et l'histoire de Louise de Coligny, princesse d'Orange, dont il corrigeait les épreuves, de ses yeux presque éteints, avec le concours d'une fille digne de lui, sera le couronnement de l'œuvre de savoir et de piété qu'il a poursuivie jusqu'à la fin dans sa retraite de Champittet et dans le cadre des plus pures affections domestiques. C'est là qu'il m'a été donné de le revoir pour la dernière fois, toujours indulgent et bon, et de goûter la douceur de ces entretiens dont chaque mot se grave au fond du cœur comme les *novissima verba* d'une amitié plus forte que la mort!

Fermement attaché au principe de l'Eglise libre, le comte Delaborde fut un des fondateurs de la Chapelle Taitbout où se déploya de bonne heure le rare talent d'Eugène Bersier. Né à Morges, dans la Suisse française, le 21 février 1831, et descendant de réfugiés de la Révocation, il fit ses études de théologie à l'Oratoire de Genève, et ses débuts comme écrivain dans la *Revue chrétienne* fondée en 1853 par M. Edmond de Pressensé. Il se forma dans l'art difficile de la prédication au faubourg Saint-Antoine avant de paraître dans la chaire de Taitbout où il obtint d'éclatants succès. Par de vastes lectures, une psychologie pénétrante, et la beauté, l'ampleur de la forme oratoire, le jeune prédicateur était déjà un maître. Un bon juge, M. de Sacy, appréciant ses *Sermons* dans les *Débats*, n'hésitait pas à le proclamer « égal, comme moraliste, aux plus grandes illustrations de la vieille chaire catholique ». Mais Eugène Bersier était surtout un homme des temps nouveaux, associé aux luttes comme aux douleurs de la génération contemporaine, et ses conférences sur les sujets les plus divers n'obtenaient pas moins de succès que ses *Sermons* traduits dans presque toutes les langues de l'Europe. L'ouverture de la Chapelle de l'Etoile marqua l'apogée du glorieux ministère qui a trouvé des échos dans tout le monde chrétien et n'a été interrompu que par sa mort. S'il est vrai que l'éminent pasteur, sentant ses forces décliner sous

1. Voici la liste de ses derniers ouvrages : *François de Chastillon, comte de Coligny* (in-8° 1886), *Henri de Coligny, Seigneur de Chastillon* (in-8° 1887) auxquels se joignit bientôt *Charlotte de Bourbon, princesse d'Orange*, dont il a été rendu compte dans le *Bulletin* du 15 avril 1888 par M. F. de Schickler. On peut lire dans le même recueil (t. XXXII, p. 84) une remarquable appréciation de *Gaspard de Coligny* par M. E. de Pressensé, empruntée au *Journal des Débats* du 19 janvier 1883. M. Delaborde a publié de nombreux articles dans l'*Encyclopédie* de M. Lichtenberger.

un fardeau toujours croissant, ait demandé à Dieu de ne finir son ministère qu'avec sa vie, son vœu a été exaucé, trop tôt hélas! pour les siens, pour l'Église de Paris, sa famille spirituelle, et pour ceux (le nombre en est grand!) dont il n'était pas moins admiré qu'aimé.

C'est un grand honneur pour notre Société d'histoire d'avoir compté parmi ses membres les plus actifs M. Bersier, avant même qu'un très remarquable volume sur Coligny eût révélé en lui les meilleures qualités de l'historien (*Bull.*, t. XXXII, p. 569). Que n'a-t-il pas fait pour la glorification de cette grande mémoire! Ceux qui ont eu le privilège de l'entendre n'oublieront jamais l'admirable conférence, répétée depuis en tant de lieux, qui a été comme la pierre angulaire du magnifique monument érigé au chevet de l'Oratoire Saint-Honoré. Il ne s'est surpassé, par la beauté du langage et la sereine élévation de la pensée, que dans le discours prononcé à la séance d'inauguration du 17 juillet, un des derniers triomphes d'une éloquence égale à tous les sujets et toujours associée aux plus nobles causes. Je ne saurais oublier ce qu'il fut dans une autre occasion, et sa splendide conférence du 22 octobre 1885, pour l'anniversaire bi-séculaire de la Révocation, qui ne pouvait trouver de plus pathétique interprète. (*Bull.* t. XXXIV, p. 526.)

Et maintenant cette grande voix s'est tue dans ce mystère de la mort qui confond toutes nos pensées, mais qui n'est pour le chrétien que l'aurore du jour éternel dans une meilleure patrie. Le vide que laisse parmi nous Eugène Bersier est immense. Il ne reparaîtra plus dans nos chaires, et dans les solennités historiques et religieuses dont il était l'âme. Son absence ne se fera pas moins sentir dans les conseils de l'Église, et dans les séances intimes de tant de comités où il portait avec une simplicité de si bon goût la lumière et la vie, l'ésprit d'initiative joint à une prudence consommée. Longtemps encore on s'étonnera de ne l'y plus entendre, et on cherchera dans son souvenir, dans ses exemples une pieuse inspiration. Il est de ceux *qui, quoique morts, parlent encore*, et à qui s'appliquent ces belles paroles de Th. de Bèze : « Les grands serviteurs de Dieu doivent mourir tout debout, pour vivre et estre à leur tour assis ès lieux célestes, ès maisons et demeures éternelles qui leur sont apprestées près de leur chef. » (*Bull.*, t. XIX et XX, p. 162.)

J. B.

Nîmes, 27 novembre 1889.

Le Gérant : FISCHBACHER.

3853. — MOTTEROZ. — Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2.

Il sera rendu compte, dans ce *Bulletin*, de tout ouvrage intéressant l'Histoire du Protestantisme français, dont **deux** exemplaires seront déposés, 54, rue des Saints-Pères.

Tout ouvrage récent, dont **un** exemplaire aura été déposé à la même adresse, sera inscrit sur cette page et placé sur les rayons de la Bibliothèque. Celle-ci ne dispose d'aucuns fonds pour acheter les livres, journaux, estampes, médailles ou brochures. On rappelle donc, à tous ceux qui en publient ou peuvent en donner, qu'elle ne les collectionne que pour les mettre gratuitement à la disposition du public, tous les lundis, mardis, mercredis et jeudis, de 1 à 5 heures.

LIVRES RÉCENTS DÉPOSÉS A LA BIBLIOTHÈQUE.

CH. SCHWEITZER, professeur agrégé de l'Université, docteur ès lettres. — —Un poète allemand au XVIe siècle. **Étude sur la vie et les œuvres de Hans Sachs.** — XXI-481 pages in-8. Portrait, Paris, Nancy, Berger-Levrault 1889.

WILLIAM ARTHUR, traduction de MATTHIEU LELIÈVRE. — **La loi morale et la loi physique** considérées dans leurs différences essentielles. Essai de réfutation du Positivisme, VII-241 pages in-12; Paris, Chastel, 1889.

N. WEISS. — **La Chambre ardente**, étude sur la liberté de conscience en France sous François Ier et Henri II (1540-1550), suivie d'environ 500 arrêts inédits, rendus par le parlement de Paris, de mai 1547 à mars 1550. — Ouvrage accompagné de sept gravures et d'un index et publié pour le premier centenaire de la Liberté de Conscience, sous les auspices de la Société de l'Histoire du Protestantisme francais; CLII-432 pages in-8, papier teinté, titre rouge et noir, initiales et têtes de chapitres ornées, Paris, Fischbacher, 1889.

A. VULLIET. — **La glorieuse rentrée des Vaudois du Piémont** dans leurs vallées, 1689, 56 pages in-12, ornées d'une vue de la pointe d'Yvoire près de Thonon, Lausanne, Georges Bridel, 1889.

EUGÈNE H LPHEN. — **Lettres inédites du roi Henri IV**, à M. de Béthune, ambassadeur de France à Rome, du 18 octobre au 24 décembre 1601, publiées d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale, 56 pages in-8, Paris, Librairie des bibliophiles et Champion, 1889.

FERD. VANDER HAEGHEN, bibliothécaire en chef, TH.-J.-I. ARNOLD et R. VANDEN BERGHE, conservateurs à la Bibliothèque de l'Université de Gand. **Bibliographie des martyrologes protestants néerlandais,** publication de l'Université de Gand, extraite de la *Bibliotheca Belgica* ou Bibliographie générale des Pays-Bas. Deux volumes in-8. I. **Monographies** (Notes pour servir d'introduction et Martyrs protestants néerlandais suivis de tables), CI, 736 pages in-8. II. **Recueils** (de martyrologes protestants également suivis de tables), 859 pages in-8. La Haye, Martinus Nijhoff, libraire éditeur, 1890. Tiré à 200 exemplaires dont 65 seulement mis en vente.

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 50 POUR 1889